



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2025

Fédération de la Haute-Vienne pour la  
Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Association loi 1901 Agréée au titre de la protection de  
l'environnement, caractère d'un établissement d'utilité publique.



# HAUTE-VIENNE

*Territoire de Pêche*

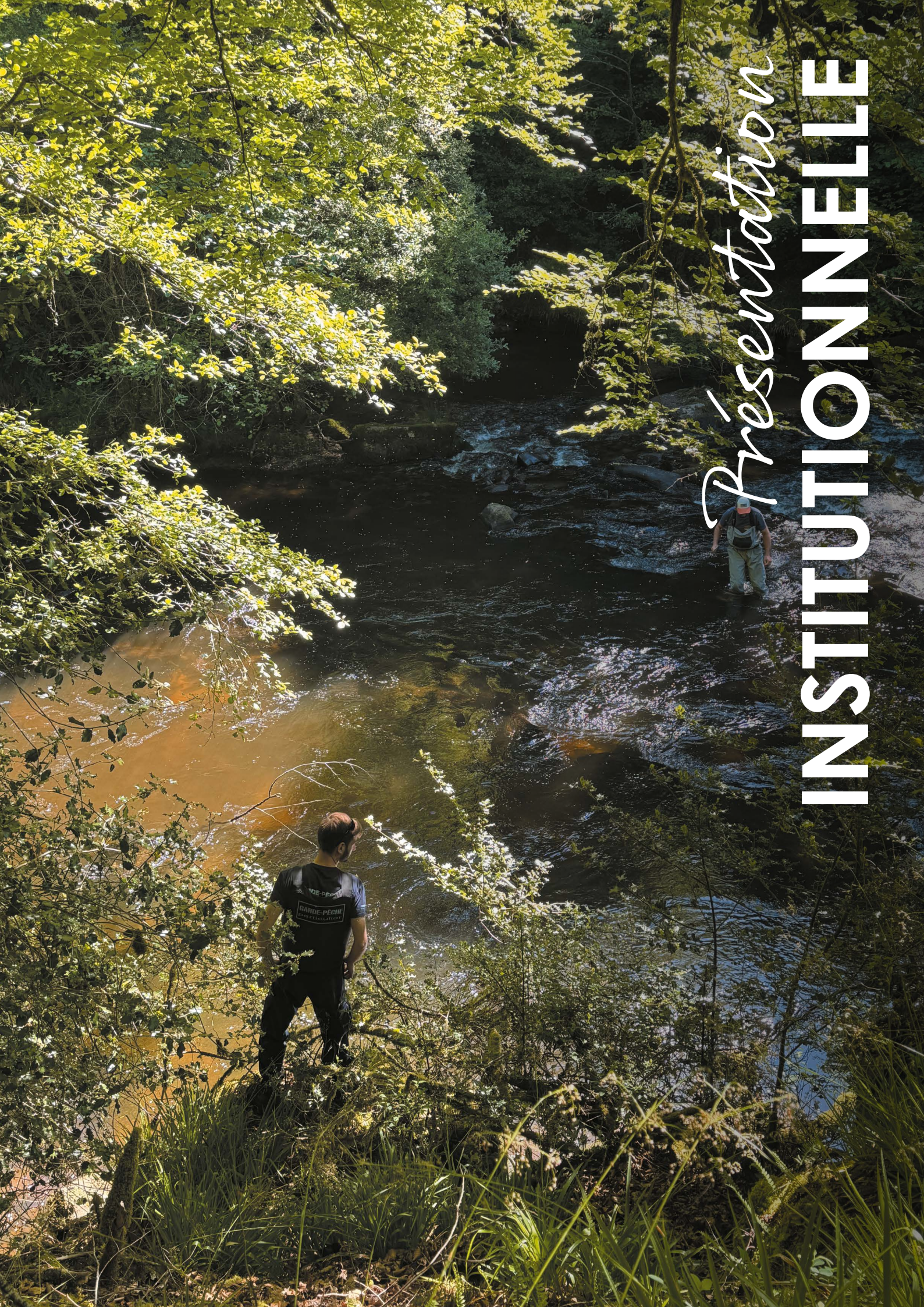
Découvrir  
S'émerveiller  
Profiter  
Déguster  
Se ressourcer





<b>Présentation institutionnelle</b>	<b>8</b>
Présentation de la Fédération et fonctionnement	8
Organisation des ressources humaines	10
Réunions et participations du conseil d'administration et du bureau	11
Réunions et participations des élus et/ou salariés	12
Conventions avec des collectivités	14
Ambassadrice de la marque touristique du département	16
<b>Services Généraux</b>	<b>18</b>
Accueil du public et gestion des contacts	18
Soutien aux AAPPMA et fonctionnement de la FDAAPPMA	18
Suivi financier	20
Accord-cadre FDAAPPMA87 – Agence de l'Eau Loire-Bretagne	20
Informatique	20
<b>Animation, Promotion et Communication</b>	<b>22</b>
Les interventions en milieu scolaire	22
Ateliers Pêche Nature	22
Stages de pêche	23
Centres de loisirs et structures d'accueil jeunesse	24
Objectif pêche	25
Identité visuelle	26
Presse	29
Représentation Fédérale (salons/manifestations)	30
Photothèque et vidéothèque	31
Publications	32
Stratégie Web	34
<b>Activités techniques et Développement</b>	<b>36</b>
Contrats territoriaux milieux aquatiques	36
Études et travaux 2025	36
Régulation des cormorans	38
Garderie fédérale	38
Assistance technique	40
Appel à projet Natura 2000	41
Suivi thermique–Comité de Suivi Opérationnel de l'étiage (CSOe)	41
Fondation des pêcheurs	42
Travaux divers	43
Compétition	45
Qualification « Hébergement Pêche »	46
3 <sup>ème</sup> saison du « Brochet Challenge Haute-Vienne »	47
Réalisation des cartes bathymétriques des plans d'eau	48
<b>Soutien des effectifs</b>	<b>50</b>
Les plans d'eau	50
Les barrages	53
Les parcours de loisir	53
Bilan des déversements 2025	54
<b>Bilan financier</b>	<b>56</b>
Les cartes de pêche et options	56
Carte complète, où va l'argent ?	62
Bilan annuel des AAPPMA	63
Bilan financier de la Fédération au 31 décembre 2025	63
<b>Documents financiers exercice 2025</b>	<b>69</b>





*Présentation*  
**INSTITUTIONNELLE**

DE PÊCHE  
BARDE-PÊCHE  
particulier

# Présentation institutionnelle

Ce bilan annuel se veut avant tout le reflet du travail collectif accompli par la Fédération tout au long de l'année 2025. Il met en lumière les projets structurants, les actions de terrain et l'investissement constant de l'ensemble des acteurs mobilisés au service de la pêche et des milieux aquatiques.

Il nous semblait important, en ouverture de ce document, de présenter celles et ceux qui font vivre la Fédération au quotidien : les élus comme les salariés, engagés au bénéfice des AAPPMA et de leurs adhérents. Vous y trouverez également un panorama des temps d'échanges, réunions et commissions qui ont rythmé cette année de travail.

L'année 2025 illustre une dynamique particulièrement soutenue, portée par une gouvernance active et une équipe pleinement investie dans la mise en œuvre des missions de la Fédération.

## Présentation de la Fédération et fonctionnement

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association Loi 1901, qui a le caractère d'un établissement d'utilité publique. Elle est chargée par le Code de l'environnement de missions d'intérêt général. Fin 2022, elle a obtenu le renouvellement de son agrément au titre de la protection de l'environnement.

## Les missions de la Fédération

Votre Fédération a pour principales missions :

- ▶ la protection des milieux aquatiques, ainsi que la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- ▶ le développement et la promotion du loisir pêche ainsi que du tourisme pêche ;
- ▶ l'éducation des jeunes populations au respect de l'environnement.



La Fédération agit pour les milieux aquatiques, une pêche durable et l'éducation environnementale, portée par une équipe engagée.



## Les compétences de la Fédération

Les compétences de la Fédération s'articulent autour d'un ensemble de missions complémentaires visant à préserver les milieux aquatiques et à développer une pratique durable de la pêche.

Elle intervient tout d'abord dans l'organisation et l'amélioration de l'offre halieutique à l'échelle départementale, à travers la conception et la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, la création de parcours aménagés et labellisés, l'installation de postes de pêche accessibles, de mises à l'eau, ainsi que la qualification d'hébergements dédiés à l'accueil des pêcheurs.

La Fédération joue également un rôle central dans la connaissance scientifique des milieux aquatiques, en réalisant des diagnostics écologiques, des études techniques, des inventaires piscicoles et des suivis thermiques, afin d'orienter les actions de gestion et de restauration.

Ses interventions de terrain portent notamment sur la restauration des cours d'eau, la continuité écologique, le soutien des populations piscicoles et l'accompagnement technique et financier des syndicats de rivière et des AAPPMA. Elle s'appuie aussi sur une équipe en insertion sociale chargée de travaux d'entretien des milieux.

Par ailleurs, la Fédération développe de nombreuses actions de sensibilisation et de communication en faveur de l'environnement, du développement durable et de la biodiversité, à travers les Ateliers Pêche Nature,

les stages, les interventions en milieu scolaire, ainsi que sa participation à des événements et salons.

Elle est également sollicitée pour émettre des avis sur les projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur les milieux aquatiques.

Enfin, la surveillance et le suivi des cours d'eau constituent une mission essentielle, assurée par les gardes-pêche particuliers, les dispositifs de veille sécheresse et le réseau sentinelle.

## Composition du Conseil d'Administration et du Bureau Fédéral

Le Conseil d'Administration a pour vocation de définir et de mettre en place la politique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

La composition est la suivante :

- ▶ Président : Jean-Christophe BOIREAU
- ▶ Vice-Présidents : Julien BUISSON et Didier MARCELLAUD
- ▶ Trésorier : Jean-Jacques PICOT
- ▶ Trésorier adjoint : Marc DRUTEL
- ▶ Secrétaire : Nicolas LAUDOUEINEIX
- ▶ Secrétaire-adjoint : Daniel EUDENBACH
- ▶ Administrateurs : André AUDOIN, Jean-Luc CHAPUT, Dominique DELETTRE, Martine FREDAGUE-POUPON, Cyril GALLOPIN, Bruno TOURNOIS

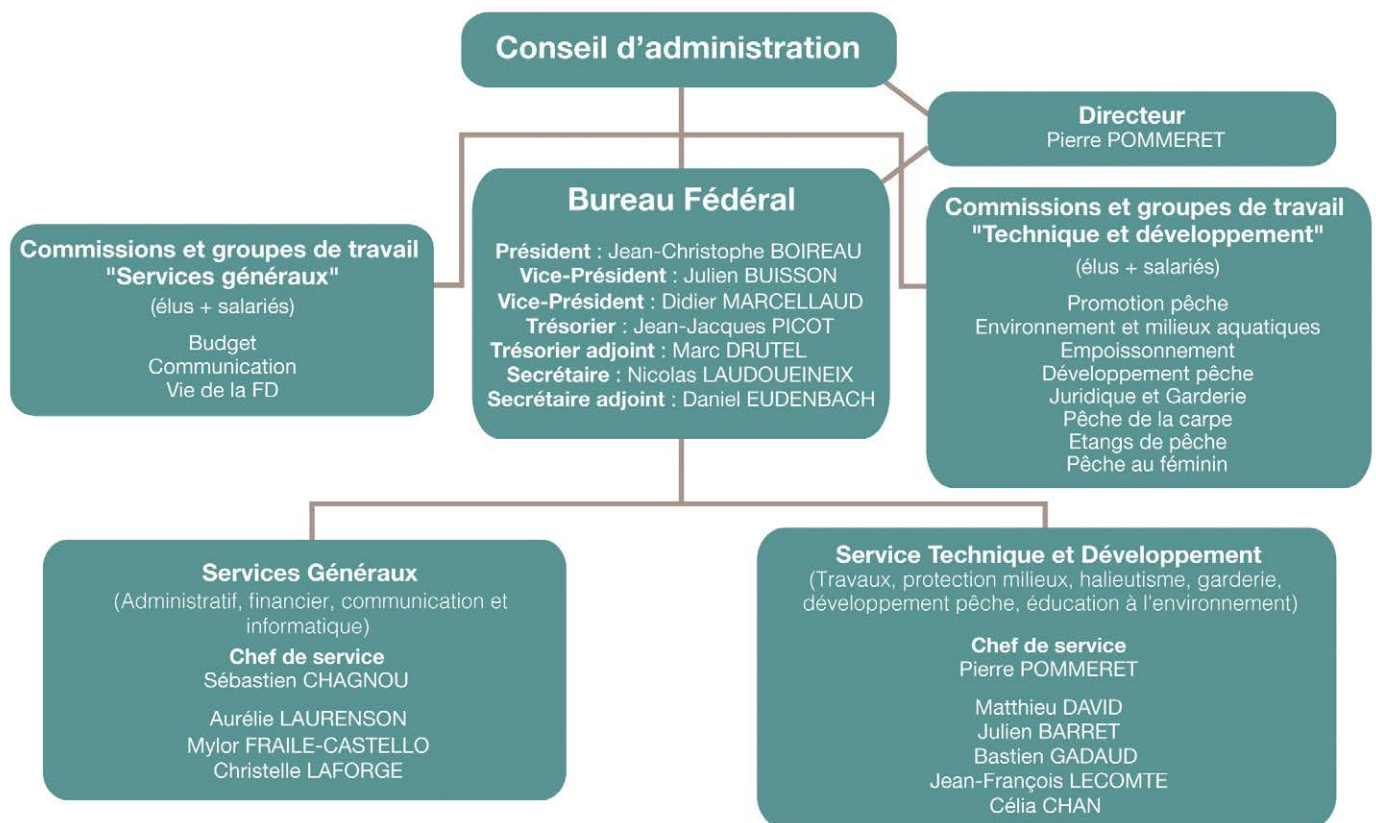
# Organisation des ressources humaines

## Fonctionnement de la structure

Depuis les élections de 2022, le conseil d'administration a donné une nouvelle impulsion à son projet associatif en plaçant les AAPPMA au cœur de ses priorités. Un autre projet ambitieux a également vu le jour : la révision du Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG). Ce plan vise à mieux comprendre la composition des peuplements piscicoles dans chaque contexte local, et à fournir des

outils d'aide à la décision pour définir les programmes de restauration que la Fédération et son réseau d'AAPPMA peuvent entreprendre.

La Fédération s'organise autour de deux pôles principaux : l'un administratif et l'autre technique/développement. Pour favoriser une approche collaborative, des groupes de travail thématiques ont été mis en place, chacun supervisé par des administrateurs de la Fédération. Parmi eux, on trouve un groupe dédié à la dynamisation des étangs de pêche, un autre consacré à la pêche de la carpe, ainsi qu'une commission, créée en 2023, pour promouvoir le développement de la pêche au féminin.



## Composition de l'équipe fédérale

Une équipe dynamique et polyvalente composée de 10 professionnels. Afin de venir renforcer le pôle développement, un nouvel animateur a été recruté en la personne de Jean-François LECOMTE. La Fédération est désormais en mesure de proposer davantage d'animations et de répondre favorablement à l'ensemble des sollicitations qu'elle reçoit des établissements scolaires et des structures d'accueil d'enfants.

Madame Célia CHAN est venue renforcer le pôle technique en qualité d'alternante en Master II Sciences de l'eau à l'université de Lyon. Sa mission principale est de référencer et cartographier l'ensemble des terrains et parcelles appartenant à la Fédération afin que des plans de gestion adaptés soient proposés.

Monsieur Mylor FRAILE-CASTELLO poursuit son alternance dans le cadre de son Master communication à l'université de Limoges.



## Stages

En 2025, le Service Technique & Développement a reçu plusieurs stagiaires dans le cadre de leurs cursus scolaires ou de leurs formations professionnelles.

- ▶ Hugo DUMAS LABUSSIÈRE : Stage de découverte professionnelle/élève de 3<sup>ème</sup> au collège Bernart de Ventadour à Limoges – Du 13 au 17 janvier
- ▶ Quentin GANTOIS : Stage de découverte professionnelle/élève de 3<sup>ème</sup> au collège Jean Rebier à Isle – Du 27 au 31 janvier
- ▶ Gabriel SCHILTZ : Stage de découverte professionnelle/élève de 3<sup>ème</sup> au collège d'Ambazac – Du 27 au 31 janvier
- ▶ Oscar SAULE : Stage de découverte professionnelle/élève de 3<sup>ème</sup> au collège Léonard Limosin à Limoges – Du 17 au 21 février
- ▶ Marius LE BIAN : Licence Professionnelle Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement - Diagnostic et Aménagement des Ressources en Eau à l'Université de Limoges – Du 3 au 28 mars puis du 22 avril au 18 juillet – Mission du stage : « Elaboration d'un plan de gestion pour des parcelles acquises par la Fondation des pêcheurs »
- ▶ Julian MACRAIGNE : Stage de découverte professionnelle/élève de 3<sup>ème</sup> au collège à Bourgneuf – Du 14 au 18 avril
- ▶ Victor MARCIREAU-ODONNE : Stage de découverte professionnelle/élève 3<sup>ème</sup> au collège Saint-Jean de Limoges – Du 15 au 17 décembre

## Formation du personnel

Deux salariés ont passé le permis BE en 2025 de façon à pouvoir utiliser les différentes remorques dans le cadre des missions de la Fédération. Il s'agit de Jean-François LECOMTE et de Pierre POMMERET.

## Réunions et participations du conseil d'administration et du bureau

### Réunions internes et commissions

- ▶ le Bureau s'est réuni de manière régulière tout au long de l'année (9 fois) ;
- ▶ en 2025, le comité de direction stratégique qui est en charge de la définition des ordres du jour des bureaux et des réflexions autour des continuités entre le conseil d'administration et la direction s'est réuni à 9 reprises.
- ▶ le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois ;

- ▶ une réunion des Présidents s'est tenue le 10 septembre 2025. Lors de cette réunion, les Présidents des différentes AAPPMA du département ont pu échanger avec le Président de la Fédération Nationale, Monsieur Claude Roustan ;
- ▶ les différentes commissions se sont également réunies : « soutien d'effectifs », « gestion plans d'eau et barrages », « pêche de la carpe », « parcours de loisirs » et « budget ».

## Réunions externes

- ▶ Les élus ont activement pris part à de nombreuses commissions externes, notamment des comités de pilotage, des comités techniques, des conseils de valorisation et des conseils d'administration. Ces réunions, en lien direct avec les missions statutaires de la Fédération, contribuent à la mise en œuvre concrète des politiques fédérales, dans une dynamique de partenariat.
- ▶ Les élus représentent notre Fédération dans diverses instances, telles que le Club Halieutique Inter-départemental, le Département, la Préfecture, les Mairies, le Comité Départemental d'Évaluation des Risques Sanitaires et Technologiques, ainsi que les comités de pilotage des syndicats de rivière et l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine (ARPNA), pour n'en citer que quelques-uns.

Dans ce cadre, les élus de la Fédération ont parcouru 14 260 km générés par 193 déplacements. Le Président a parcouru 6 032 km pour 67 déplacements.

## Mandats complémentaires

- ▶ Jean-Christophe BOIREAU, Président, est membre de la commission prospective du CHI, membre de droit de l'ARPNA ;
- ▶ Julien BUISSON, Vice-Président, est administrateur de l'ARPNA et membre du conseil de valorisation du Parc Naturel Régional de Millevaches ;
- ▶ Didier MARCELLAUD Vice-Président, est administrateur de l'EPIC du lac de Saint-Pardoux ;
- ▶ Daniel EUDENBACH, Secrétaire-adjoint, est administrateur de l'UFBLB et membre du Bureau du Club Halieutique Interdépartemental ;
- ▶ Jean TINLOT est délégué pour la Haute-Vienne de LOGRAMI ;
- ▶ Jean-Jacques PICOT, Trésorier, est vérificateur aux écritures du Club Halieutique Interdépartemental.
- ▶ Dominique DELETTRE est le représentant élu de la Fédération au CODERST.

## Réunions et participations des élus et/ou salariés

### Présence et/ou avis techniques

Auprès des services de l'État

- ▶ des échanges ont eu lieu avec les services de l'État, notamment dans le cadre du comité du suivi opérationnel de l'étiage qui s'est réuni à de nombreuses reprises en 2025 ;
- ▶ animation du réseau « Sentinelles des cours d'eau » ;
- ▶ réunions et échanges avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au sujet du bilan de la convention cadre, conditionnant les financements de l'Agence et le programme de mesures.

Auprès des collectivités piscicoles

- ▶ Assemblée Générale de la FDAAPPMA 87 ;
- ▶ avec l'Association régionale des FDAAPPMA de Nouvelle-Aquitaine (ARPNA), sur la mise en place d'un webPDPG, outil en ligne permettant de collecter et visualiser les données récoltées par les Fédérations (état des milieux, des populations piscicoles, relevés de terrain, etc.), sur le développement de l'attractivité du lac de Vassivière, etc. ;
- ▶ aux assemblées générales des AAPPMA ;
- ▶ à la journée technique « garderie » organisée par l'ARPNA.

## Avec les administrations, collectivités et établissements publics

L'année 2025 a été rythmée par de nombreuses réunions :

- ▶ CoDERST ; participation à 8 réunions pour instruire 14 dossiers différents : 2 dossiers concernant des installations funéraires, 1 dossier de santé publique pour la gestion de l'Ambroisie, 7 dossiers ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et 4 dossiers loi sur l'eau ;
- ▶ réunions relatives au plan de gestion du lac de Saint-Pardoux et au développement du tourisme pêche et notamment l'EPIC ;
- ▶ réunions avec les services de l'État ;
- ▶ réunions relatives au plan d'eau de La Pouge avec le Conseil Départemental ;
- ▶ réunions relatives au plan d'eau d'Uzurat avec la Mairie de Limoges ;
- ▶ réunions relatives aux barrages avec EDF ;
- ▶ réunions avec les syndicats de rivière ;
- ▶ réunions avec l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne ;
- ▶ comme chaque année, la Fédération et les services de la DDT se sont réunis pour mettre au point la réglementation de la pêche en Haute-Vienne : dates d'ouvertures, quotas, parcours spécifiques (*développement pêche de la carpe, loisirs, carnadrome, etc.*) ;
- ▶ réunions avec les mairies propriétaires de plans d'eau en gestion fédérale (modification de statuts piscicoles, etc.)





Les élus ont également participé à plusieurs évènements :

- ▶ Accueil du Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France, Claude ROUSTAN, venu en Haute-Vienne rencontrer les élus et les salariés de la Fédération.
- ▶ Inaugurations des parcelles situées en bord de Vienne à Saint-Léonard-de-Noblat et de l'étang de Virolles situé à Aureil, deux propriétés acquises par la Fondation des pêcheurs, en présence des partenaires.
- ▶ Signature de l'arrêté d'approbation du PDPG par Monsieur le préfet de la Haute-Vienne, François PESNEAU.





- ▶ Participation au salon des maires avec la remise de la médaille du mérite associatif pêche à Philippe BARRY, Président du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne et vice-président du conseil départemental en charge de la transition écologique et de l'environnement, honoré pour son action en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- ▶ Participation au salon de l'agriculture à Paris sur le stand du Département de la Haute-Vienne.

## Conventions avec des collectivités

- ▶ Avec l'association des Maires ruraux de la Haute-Vienne

Le 11 septembre 2025, l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Vienne (AMR 87) et la Fédération ont officialisé leur engagement mutuel pour le territoire haut-viennois. Les présidents Bernard DELOMÉNIE et Jean-Christophe BOIREAU ont signé une convention cadre visant à instaurer un partenariat durable entre les deux entités et à renforcer les liens et les échanges entre les élus locaux et les Associations Agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA).

Les structures associatives de la pêche de loisir mettront à disposition des communes leur savoir-faire en matière de protection des milieux aquatiques, d'aménagement des cours d'eau, de sensibilisation à l'environnement et d'initiation à la pêche de loisir.

La signature officielle de cette convention s'est faite en présence de Jean-Claude LEBLOIS, Président du Département de la Haute-Vienne, et Claude ROUSTAN, Président de la Fédération Nationale de la pêche en France, venu passer quelques jours en Haute-Vienne rencontrer les élus locaux, les élus des AAPPMA ainsi que les élus et les collaborateurs de la Fédération.





► Avec l'association des Maires de la Haute-Vienne

Le 18 octobre 2025, la Fédération était invitée à l'Assemblée générale des Maires et Élu(e)s de Haute-Vienne (ADM87)

Ce fut l'occasion pour Philippe BARRY, Président de l'ADM87 et Jean-Christophe BOIREAU, de signer une convention cadre visant à instaurer un partenariat durable entre les deux structures et à renforcer les liens et les échanges entre les élus du territoire et les AAPPMA.

Les structures associatives de la pêche de loisir mettront à disposition des communes leur savoir-faire en matière de protection des milieux aquatiques, d'aménagement des cours d'eau, de sensibilisation à l'environnement et d'initiation à la pêche de loisir.

La signature officielle de cette convention s'est faite en présence de Jean-Claude LEBLOIS, Président du Département de la Haute-Vienne.

► Avec la mairie de Saint-Yrieix-sous-Aixe

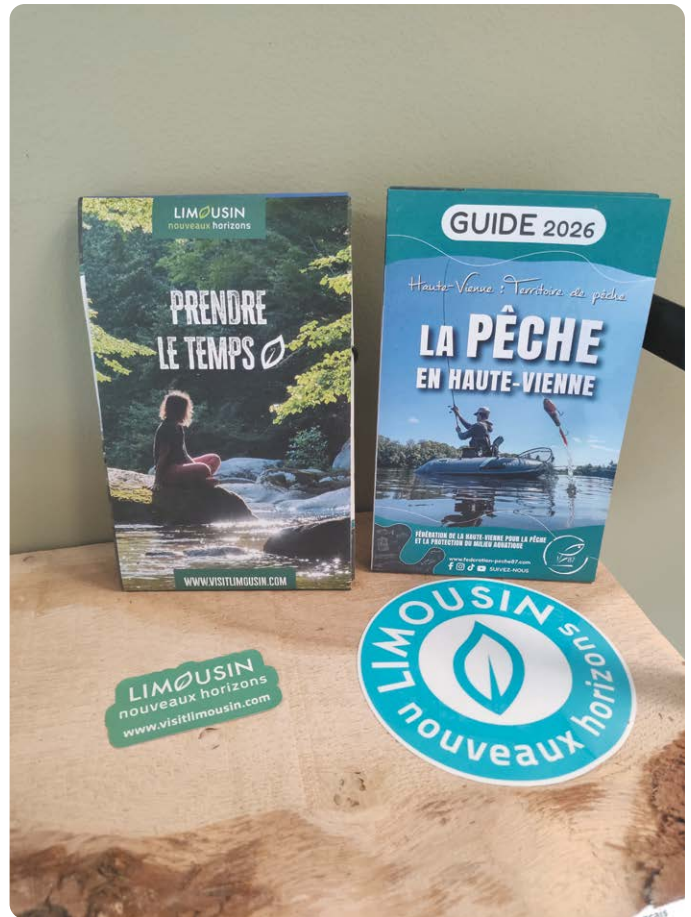
Une convention est actuellement en cours de finalisation (projet initié en 2025) avec la mairie de Saint-Yrieix-sous-Aixe pour la gestion du plan d'eau communal.

► Avec Limoges Métropole

La Fédération, Limoges Métropole et l'AAPPMA « Le Gardon » de Rilhac-Rancon s'unissent dans un partenariat concret pour restaurer et protéger la Mazelle et ses affluents, touchés par une pollution industrielle survenue le 22 mars 2025 au Palais-sur-Vienne, en signant une convention de coopération inédite.

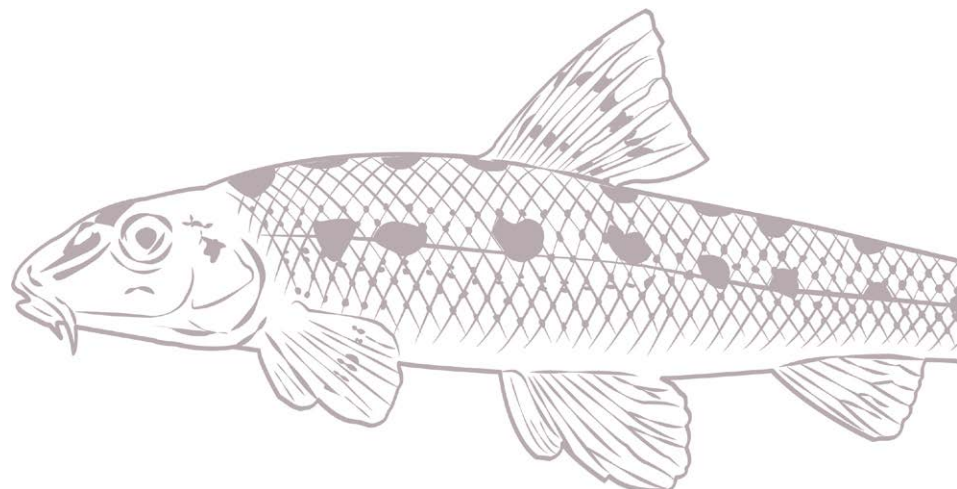
Cette convention formalise l'engagement des signataires à investir l'intégralité des éventuelles indemnités perçues à l'issue de la procédure judiciaire dans des actions concrètes : restauration des milieux impactés, suivi écologique, sensibilisation du public et prévention environnementale.

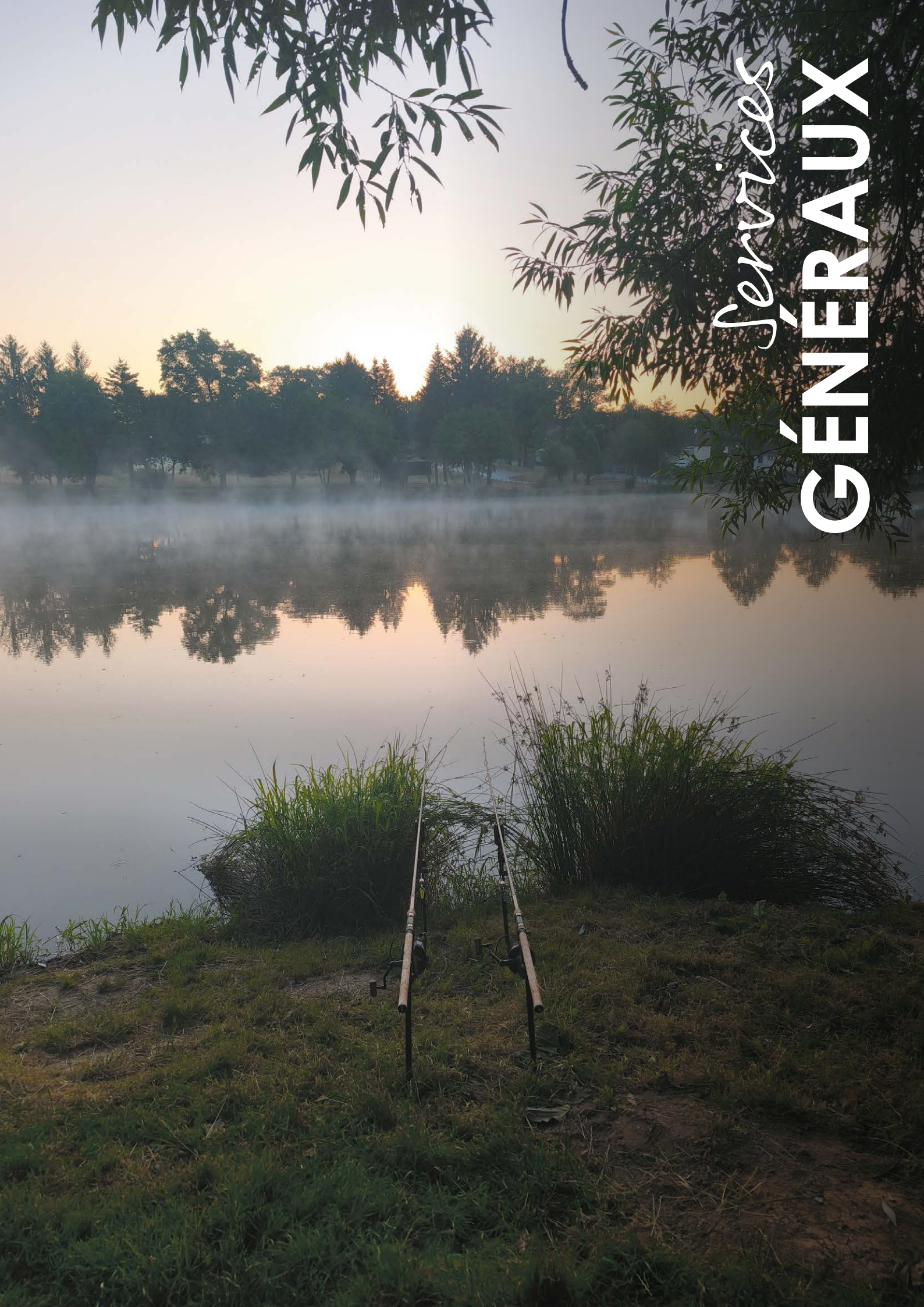




## Ambassadrice de la marque touristique du département

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) en 2021, la Fédération a notamment poursuivi son travail de développement de la qualification des hébergements pêche en collaboration avec les offices de tourisme. La création de la Société Publique Locale a lancé une nouvelle dynamique pour le tourisme en Haute-Vienne, le bloc marque « LIMOUSIN, nouveaux horizons » est dorénavant apposé sur les outils de communication touristique développés par la Fédération.





*Services*  
**GÉNÉRAUX**

# Services Généraux

Les Services Généraux regroupent les activités souvent moins visibles de la Fédération mais toutes aussi importantes et nécessaires d'un point de vue du fonctionnement même de la structure et des AAPPMA.

## Accueil du public et gestion des contacts

### Accueil physique et téléphonique

Les Services Généraux assurent chaque jour l'accueil physique et téléphonique des adhérents, visiteurs, partenaires, AAPPMA etc. au siège de la Fédération.

Parmi les nombreuses personnes qui ont été accueillies et renseignées sur toutes les missions dévolues à la Fédération, ce sont **environ 400 pêcheurs** qui ont pris un produit pêche directement dans les locaux en choisissant l'AAPPMA de leur choix.

Le paiement par TPE (*Terminal Electronique de Paiement*) a été privilégié par un peu plus de 6 pêcheurs sur 10 venus prendre leur carte de pêche en Fédération en 2025 soit un peu plus de 250 produits pêche délivrés grâce à ce moyen de paiement.

Les activités d'information du public, des bénévoles, des adhérents et des structures partenaires sont également réalisées via les réponses aux nombreux appels téléphoniques. En 2025, au siège de la Fédération, les salariés ont traité environ 2 400 appels entrants et 1 200 appels sortants. Ces temps d'échanges téléphoniques étant chronophages, des plages horaires du standard ont été aménagées afin de pouvoir effectuer plus sereinement et efficacement les autres missions qui incombent à chacun (lundi/mardi/jeudi/vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h – le mercredi l'accueil téléphonique se fait uniquement via les lignes directes de chaque collaborateur). La Fédération reste quant à elle ouverte à l'accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h de novembre à février).

### Gestion des correspondances

Comme chaque année, 2025 a également été rythmée par les nombreuses sollicitations, par courrier ou courriel,

reçues chaque jour. Ce sont près de 2 000 courriels de toute nature qui ont été reçus et traités uniquement sur la boîte institutionnelle (réponse directe, transmission au(x) salarié(s) concerné(s), transmission aux élus, etc.). À cela s'ajoute également les nombreux courriels reçus sur les messageries professionnelles de chaque collaborateur.

Cette gestion est « chronophage » mais c'est une activité indispensable au bon fonctionnement de la structure.

## Soutien aux AAPPMA et fonctionnement de la FDAAPPMA

En plus de contribuer au fonctionnement de la FDAAPPMA, les Services Généraux guident et soutiennent tout au long de l'année les AAPPMA du département dans leurs différentes démarches administratives et/ou statutaires : bilan annuel, modification de Conseil d'Administration ou Bureau, gestion du dispositif « [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr) », assurance, etc.

Les échanges téléphoniques, courriels ou en présentiels sont la base de ce soutien.

### Fonds Action AAPPMA 2025

En 2022, un fonds action AAPPMA avait été mis en place avec une enveloppe de 15 000€ pour aider les AAPPMA à réaliser des actions dans le cadre de leurs missions statutaires.

Reconduit et formalisé en 2023 avec un budget prévisionnel disponible de 30 000€, ce sont 40 dossiers (15 en 2022) qui ont été déposés et instruits.

En 2024, le budget disponible avait été porté à 40 000€ par le Conseil d'Administration de la Fédération et s'était vu consommé presque dans sa totalité.

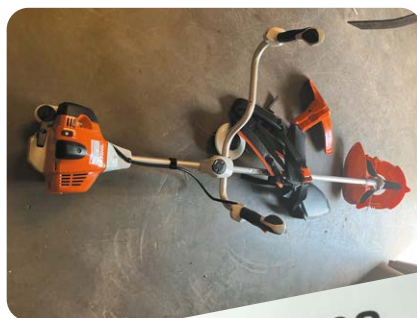


En 2025, le même budget avait été reconduit et voici les statistiques qui peuvent en être faites :

Dossiers déposés	Dossiers recevables	Nombre d'AAPPMA différentes	Montant accordé	Dossiers payés	Budget des actions des AAPPMA	Montant payé
35	30	20	21 033.58€	29	28 095.12€	19 668.71€

Ainsi, en moyenne, en 2025, **l'aide apportée représentait 70% du montant dépensé** par l'AAPPMA qui en a fait la demande pour une action éligible. À noter que les actions subventionnées étaient relativement diverses en allant de journées pêche avec des jeunes, l'achat de lots pour les concours de pêche, en passant par l'acquisition de matériels divers (informatique, entretien, etc.) jusqu'au financement d'entreprises pour des travaux « milieu ».

Titre de la fiche action	Nombre de dossiers	Budget des actions des AAPPMA	Subvention versée
Créer des objets publicitaires innovants et identitaires	3	2 668,44€	1 714,98€
Maîtriser et gérer les baux de pêche	1	25,00€	25,00€
Permettre l'accès aux berges	4	3 042,00€	2 339,40€
Aménagement et entretien de Parcours	1	1 086,00€	868,80€
Initiations à la pêche tous publics toutes techniques	1	800,00€	455,00€
Organiser des concours de pêche (Lots pêche)	5	6 063,08€	2 818,10€
Acquisition de lots «pêche» pour diverses manifestations	2	1 504,05€	1 203,24€
Acquisition de matériel d'entretien	5	4 394,48€	3 401,01€
Acquisition de matériels ou de vêtements sécuritaires	1	1 399,00€	1 000,00€
Favoriser la protection des milieux aquatiques (restauration, plantation, diversification des habitats...)	1	557,72€	446,18€
Projets autres	5	6 555,35€	5 397,00€
Total général	29	28 095,12€	19 668,71€



## Suivi financier

Les Services Généraux assurent également, sous le contrôle du Trésorier, du Président et de la Direction, le suivi financier de la Fédération en :

- ▶ participant à l'établissement du budget prévisionnel et rectificatif par la commission « Budget » ;
- ▶ réalisant le suivi de ce budget ;
- ▶ traitant quotidiennement les différentes factures « fournisseurs » inhérentes à l'activité de la structure ;
- ▶ opérant aux refacturations auprès des AAPPMA et autres créanciers de la Fédération ;
- ▶ centralisant le suivi des différents dossiers de subventions ;
- ▶ saisissant et préparant les différents éléments comptables ;
- ▶ assistant l'expert-comptable et le commissaire aux comptes de la Fédération dans leurs missions respectives.

À titre indicatif, en 2025, la facturation « Clients » chute drastiquement avec 156 documents établis (pour 302 en 2024). Cette variation s'explique par la mise en place des inscriptions aux stages de pêche ou APN via Helloasso, ce qui allège d'autant la gestion comptable de celles-ci. Côté « Fournisseurs », en revanche, ce sont environ 996 factures qui ont été traitées (contre environ 950 en 2024).

Au-delà de ces éléments, les Services Généraux réalisent également les ventilations mensuelles des cotisations des cartes de pêche vers les AAPPMA et le Club Halieutique après leur collecte par la FNPF. Cela représente toujours environ 600 virements bancaires à opérer uniquement pour cette thématique.

## Accord-cadre FDAAPPMA87 – Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Une convention pluriannuelle a été signée entre la Fédération départementale de la Haute-Vienne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la période 2025-2027. Elle s'inscrit dans le cadre de l'accord-cadre national avec le réseau des fédérations de pêche et vise à soutenir les actions en faveur de la connaissance, de la gestion et de la restauration des milieux aquatiques. Cette convention permet notamment d'accompagner les missions d'intérêt général portées par la Fédération : suivi des milieux et des peuplements piscicoles, réalisation d'études, mise en œuvre d'actions de restauration et d'entretien des cours d'eau, ainsi que des actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine aquatique. Elle constitue un levier financier et partenarial important pour la mise en œuvre des politiques de l'eau à l'échelle du territoire.

## Informatique

L'informatique est l'outil indispensable et incontournable de notre ère pour permettre le bon fonctionnement d'une structure et accroître son efficacité.

En 2025, les Services Généraux ont poursuivi la modernisation des outils permettant à la Fédération et aux associations adhérentes d'assurer leurs missions statutaires mais aussi pour que les élus et la direction disposent d'outils performants d'aide à la décision et permettant le pilotage de la performance.

On notera ainsi, entre autres, une première réflexion autour de la domotisation de son siège, avec pour objectif d'améliorer la gestion énergétique du bâtiment et de moderniser certains usages internes.

Cette démarche a débuté par l'installation et les premiers tests d'un serveur domotique, permettant de centraliser différents équipements techniques du bâtiment. L'objectif de cette phase exploratoire était d'évaluer les solutions existantes, de tester leur compatibilité avec les installations actuelles et d'identifier les usages pertinents à développer à court et moyen terme.

Au-delà de l'aspect technique, cette première étape vise également à démocratiser l'accès au pilotage des équipements auprès des agents de la Fédération. L'idée est de mettre en place des outils simples et accessibles permettant à chacun de comprendre et d'agir sur certains paramètres du bâtiment, comme l'éclairage, certains équipements électriques ou le suivi de la consommation énergétique.

Cette réflexion s'inscrit pleinement dans la volonté de la Fédération de réduire son empreinte énergétique et d'optimiser le fonctionnement de ses infrastructures. À terme, la domotisation pourrait permettre de mieux suivre les consommations d'énergie, d'automatiser certains usages et d'identifier plus facilement les leviers d'économie possibles.

Cette initiative s'intègre également dans une démarche plus globale de responsabilité sociétale (RSE), en cohérence avec les engagements de la Fédération en faveur d'une gestion plus durable des ressources et d'une réduction de son impact environnemental.

La phase engagée en 2025 constitue ainsi une première étape expérimentale, destinée à poser les bases d'un système évolutif qui pourra être progressivement enrichi dans les années à venir.



*Animation, Promotion et*  
**COMMUNICATION**

# Animation, Promotion et Communication

## Les interventions en milieu scolaire

En 2025, ce sont 300 élèves de 12 classes différentes qui ont été sensibilisés à la connaissance du milieu aquatique et initiés à la pratique de la pêche avec, comme toujours, le soutien des bénévoles des AAPPMA locales. A noter que plusieurs animations prévues au mois de juin ont dû être annulées pour cause de très forte chaleur.



## Ateliers Pêche Nature

4 APN se sont déroulés les mercredis après-midi ou les samedis matin, de fin mai à début juillet dans le département. Ces ateliers sont toujours encadrés par des moniteurs-guides de pêche avec le soutien des bénévoles des AAPPMA. La fréquentation des APN reste toujours au beau fixe puisque ce sont 47 jeunes qui ont pu découvrir et pratiquer différentes techniques de pêche (pêche au leurre, pêche de la carpe, pêche au coup, pêche au feeder...) et qui ont également été sensibilisés à la connaissance du milieu aquatique durant les différentes séances.



## Stages de pêche

Cette année, ce sont au total 16 stages de 2 jours qui se sont déroulés pendant les vacances scolaires : 3 stages de pêche durant les vacances de Printemps, 9 stages durant les vacances d'été et 4 stages durant les vacances de la Toussaint.

### Les thématiques proposées sont :

#### Vacances de printemps

- ▶ 3 stages de pêche de la truite en rivière (8 places/stage pour les 12-16 ans) .

#### Vacances d'été

- ▶ 3 stages de pêche des carnassiers du bord (8 places/stage pour les 12-16 ans) ;
- ▶ 3 stages de pêche au coup et pêche de la carpe (10 places/stage pour les 10-16 ans) ;
- ▶ 3 stages de pêche des carnassiers en bateau (4 places/stage pour les 12-16 ans).

#### Vacances de la Toussaint

- ▶ 4 stages de pêche des carnassiers en bateau et en float-tube (8 places/stage pour les 12-16 ans).

Les 16 stages proposés ont réuni 104 participants au total dont 75 jeunes différents. Plusieurs jeunes ont souhaité découvrir ou redécouvrir différentes thématiques et se sont donc inscrits à plusieurs stages.

Pour les stages de pêche proposés lors des vacances de la Toussaint, la capacité d'accueil a pu être doublée (8 jeunes/stage en 2025 contre seulement 4 en 2024) grâce à l'acquisition d'un deuxième bateau d'animation. L'ensemble des stages rencontre toujours autant de succès auprès des jeunes.

Les stages ont été encadrés et animés par les animateurs de la Fédération, Julien BARRET et Jean-François LECOMTE, et par des moniteurs-guides de pêche professionnels du département (*Karl COURGNAUD, Antoine MACHINAL, Stéphane ROBIN et Cédric PLASSEAU*).

D'année en année, la Fédération réussit à faire de ces stages un véritable outil de formation mais aussi de promotion et de communication du loisir pêche.

La Fédération poursuit son partenariat avec l'entreprise VMC afin de promouvoir l'utilisation d'hameçons sans arillon lors des stages. Un partenariat est également noué avec la marque Native, spécialisée dans la pêche de la truite, afin de proposer du matériel de qualité aux jeunes lors des stages de printemps : pêche de la truite en rivière.





## Centres de loisirs et structures d'accueil jeunesse

L'année 2025 a également permis de proposer 7 demi-journées d'animations avec différents centres de loisirs et structures d'accueil jeunesse :

- ▶ ALSH Saint-Victurnien
- ▶ ALSH Saint-Yrieix la Perche
- ▶ ALSH Panazol
- ▶ Centre éducatif de Moissannes
- ▶ ALP Handball

Au total ce sont donc 104 jeunes qui ont pu découvrir le loisir pêche et le milieu aquatique.

## Atelier Périscolaire de Bonnac-la-Côte

La Fédération a également été sollicitée par la mairie de Bonnac-la-Côte pour intervenir lors des ateliers périscolaires mis en place par l'école primaire. C'est donc un groupe de 10 jeunes qui a pris part à l'atelier pêche et découverte du milieu aquatique qui s'est déroulé tous les jeudis après-midi aux abords du plan d'eau de Mortemare et en classe (pour cause de mauvais temps) de la rentrée de septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Différentes thématiques ont donc été abordées durant 6 séances de 2h30 :

- ▶ **Qu'est-ce qu'un poisson ?**
  - Découverte de l'anatomie externe et interne d'un poisson.
  - Découverte des différentes espèces piscicoles présentes en Haute-Vienne.
- ▶ **Les exigences écologiques des espèces piscicoles.**
  - Le cycle de reproduction des poissons selon les espèces (notion de frayère, fécondation, incubation, éclosion et développement des alevins). La respiration des poissons (organes dédiés, échanges gazeux ...).
- ▶ **Initiation à la pêche au coup.**
  - Présentation du matériel utilisé, de sa manipulation, des appâts, des règles de sécurité et pratique de la pêche. Principe et préparation de l'amorçage, respect du poisson et civisme du pêcheur.
- ▶ **Le régime alimentaire des poissons.**
  - Découverte des différents régimes alimentaires en fonction des espèces.
  - Découverte des principaux invertébrés aquatiques à l'aide de petites épuisettes et d'une clé de détermination simplifiée.
- ▶ **La gestion halieutique et piscicole.**
  - Les différents types d'habitats piscicoles et leur fonctionnement (exemple du plan d'eau de Mortemare).
  - Le rôle et l'impact de l'homme sur les milieux aquatiques.
- ▶ **Initiation à la pêche au feeder, carpe et pêche aux leurres.**
  - Présentation du matériel utilisé, de sa manipulation, des appâts, des règles de sécurité et pratique de la pêche.
  - Principe et préparation de l'amorçage, respect du poisson et civisme du pêcheur.

## Objectif pêche

En 2025, l'opération « Objectif Pêche » qui avait été lancée en 2024 sur deux sites (plan d'eau de Chazelas et lac d'Uzurat) a été renouvelée.

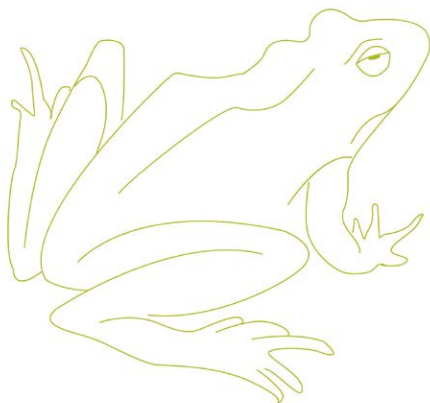
Pour cette deuxième saison, plusieurs sites d'animation ont été proposés. Dans une logique de maillage territorial équilibré, la sélection des sites a permis d'assurer un rayonnement départemental significatif.

Les animations ont ainsi été proposées sur :

- ▶ le lac d'Uzurat → 9 animations proposées/9 animations réalisées - 23 participants
- ▶ les bords de Vienne à Limoges → 2 animations proposées/2 animations réalisées - 23 participants
- ▶ le lac de Saint-Pardoux → 2 animations proposées/0 animation réalisée - 0 participant
- ▶ le lac de Vassivière → 4 animations proposées/4 animations réalisées - 17 participants
- ▶ les plans d'eau de Beygeas → 6 animations proposées/4 animations réalisées - 8 participants
- ▶ le plan d'eau de Peyrat-le-Château → 4 animations proposées/4 animations réalisées - 16 participants
- ▶ le plan d'eau de la Pouge → 6 animations proposées/4 animations réalisées - 9 participants
- ▶ le lac du Pont-à-l'Âge → 8 animations proposées/0 animation réalisée - 0 participant

Les thématiques proposées étaient plus diversifiées afin d'offrir un panel de choix plus important et de satisfaire différents publics : pêche au coup, feeder, carpe et carnassiers aux leurres.

Suite à une enquête de satisfaction envoyée par mail aux participants, les retours récoltés ont été très positifs nous incitant donc à continuer à faire évoluer ce type d'animation dans le département.



## Identité visuelle

### Calendrier

Face au succès de la précédente édition qui a été très appréciée, la Fédération a de nouveau fait réaliser un calendrier par la société APCL Services située à Limoges (travail de suivi du service communication). Ce beau support, reflet de l'identité visuelle de la Fédération, présente les principaux événements à venir en 2026. Il a été distribué à toutes les AAPPMA du département, aux partenaires de la Fédération, ainsi qu'aux pêcheurs ayant acheté leur carte de pêche au siège fédéral en fin d'année 2025.

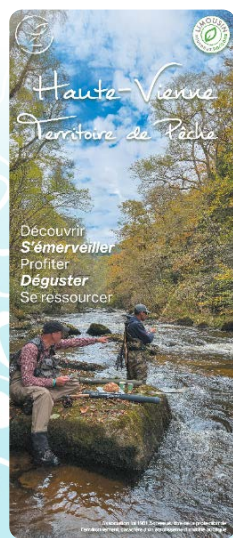
### Créations graphiques

Le service communication a pu réaliser de nombreux visuels en 2025 :

- Réalisation d'un kakemono promotionnel du loisir pêche en Haute-Vienne et de différents visuels pour les AAPPMA du département.



- Création des supports de communication print et réseaux sociaux pour la campagne *Objectif Pêche 2025* : stories promotionnelles, affiches et flyers diffusés auprès des professionnels du tourisme, en Haute-Vienne et au-delà.





## C'EST QUAND MÊME PAS COMPLIQUÉ...

...de respecter la propriété privée !

**Panel 1:** Hé ! Bonjour les amis ! Savez-vous que la majorité des sites de pêche sont des terrains privés ? Les propriétaires sont d'accord pour laisser un accès libre aux pêcheurs.

**Panel 2:** Malgré tout, on peut observer des pratiques... surprenantes !

**Panel 3:** Je vous montre ! Nous avons tout d'abord... Aah... On est bien, là !

**Panel 4:** Le nettoyage de printemps !

**Panel 5:** Les portes ouvertes...

**Panel 6:** Regarde Gigi ! Il a laissé ouvert... RETENEZ-MOI !! OU JE PARS À L'AVENTURE !!!

**Panel 7:** Laïch' tomber... Tu ch'ais bien que tu vas te perdre !

**Panel 8:** Ou encore, la pêche en musique...

**Panel 9:** Et y a la pêche à la dynamite aussi, non ?!

**Panel 10:** Ha, ha ! Non... Ça, ça va... On en voit moins !

**Respecter la propriété privée, c'est préserver l'accès durable à nos sites de pêche !!!**

Réalité par JF LEYSSÈNE - 2025. Droits exclusifs de reproduction et de représentation réservés à la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique - Haute-Vienne.

- ▶ Conception et réalisation des panneaux i-pêche de Rochechouart (Boischenu) et de Saint-Léonard-de-Noblat (Beaufort) ainsi que des panneaux liés à l'acquisition des berges de la Vienne à Saint-Léonard-de-Noblat, par la Fondation des pêcheurs. Ces panneaux présentent le parcours de pêche ou le plan d'eau associé au site, la réglementation en vigueur sur le secteur, ainsi que des photographies d'illustration, dont des prises de vues par drone permettant une meilleure visualisation des lieux. Des panneaux directionnels complètent également ce dispositif.
- ▶ Création d'un nouveau papier en-tête fédéral destiné à toutes les correspondances. Et comme chaque année, réalisation de la carte de vœux envoyée au réseau associatif de la pêche de loisir et aux partenaires.

### Collaboration artistique

En 2025, la Fédération a souhaité poursuivre sa collaboration avec Jean-François Leyssène, dessinateur freelance basé à Isle. Face à de nombreuses incivilités rencontrées régulièrement sur le terrain, la commission « pêche de la carpe » de la Fédération a décidé de faire appel à cet artiste local très talentueux pour sensibiliser les usagers et aborder avec humour ces différentes problématiques. Le message est clair : que l'on soit pêcheur, randonneur ou simple amoureux des grands espaces, un geste simple peut faire toute la différence pour préserver notre environnement.

Ces dessins humoristiques sont affichés sur les panneaux situés aux abords des différents parcours de pêche.

## Distinctions

La Fédération a fait réaliser différents trophées en bois et/ou plexiglass par la société L'Atelier du 3 située à Razès.

Le trophée de l'engagement bénévole a été attribué à 4 bénévoles très actifs du réseau de la pêche associative de loisir : M. Pierre MARC (AAPPMA d'Aixe-sur-Vienne), M. Cédric RAINAUD (AAPPMA d'Oradour-sur-Glane), M. Maurice ROUFFANCHE (AAPPMA Alliance halieutique de Saint-Junien) et M. Jacky DEFAYE (AAPPMA La Tardoire). C'est lors d'un événement organisé au sein même de leur territoire respectif que cette distinction, venant honorer leur investissement bénévole depuis de nombreuses années, leur a été remise en main propre.

Lors de l'Assemblée Générale fédérale 2025 à Beaublanc (Limoges), les trophées « Ambassadeur Pêche et Milieu Aquatique de la Haute-Vienne » ont été remis à M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du conseil départemental de la Haute-Vienne, et M. Guillaume GUÉRIN, Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole,

Enfin, les champions de la Mercury Fishing Cup, organisée sur le lac de Saint-Pardoux, sont repartis avec un magnifique trophée offert par la Fédération Pêche Haute-Vienne, l'Association régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine et la région Nouvelle-Aquitaine (les 2èmes et 3èmes ont également eu leurs trophées souvenirs).



## Presse

### Chroniques pêche à la radio

Afin de mieux faire connaître les différentes missions fédérales au plus grand nombre, la Fédération maintient son partenariat avec Ici Limousin (ex- France Bleu Limousin) dans le cadre de chroniques pêche hebdomadaires diffusées le dimanche matin et traitant de nombreux sujets.

Cette année, ce sont 12 séances d'enregistrement des chroniques audio (8 sujets sont enregistrés par séance) qui ont été réalisées. Lors de ces différentes séances, l'animateur fédéral Julien BARRET est toujours accompagné par son fidèle acolyte Jean-Claude BOULESTEIX, journaliste à Ici Limousin.



### Reportages

La Fédération répond toute l'année aux différentes sollicitations (demande d'interview, de présence en plateau, de reportages ...) de la presse écrite, radiophonique et télévisuelle. Elle a aussi contribué à plusieurs reportages télévisés sur différentes thématiques, notamment pour France 3 Limousin.

### Accueil influenceurs

Afin de mettre toujours plus en lumière la richesse du patrimoine halieutique haut-viennois et la pratique de la pêche de loisir dans le département, la Fédération a collaboré avec plusieurs créateurs de contenus, en partenariat avec la SPL Terres de Limousin : @baptiste.odyssey, @lescoflocc



## Représentation Fédérale (salons/manifestations)

C'est avec beaucoup de plaisir que la Fédération répond favorablement aux sollicitations de ses partenaires pour venir présenter ses missions au grand public lors de manifestations diverses et variées.

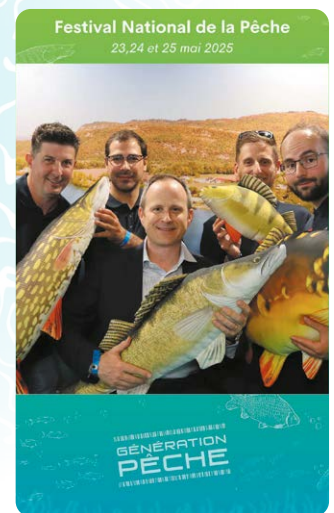
La Fédération, ambassadrice de la marque touristique départementale « LIMOUSIN : nouveaux horizons », a eu le privilège d'être conviée sur le stand du département de la Haute-Vienne lors du Salon International de l'Agriculture à Paris. Les administrateurs présents ont pu renseigner les visiteurs et surtout les initier à la pêche de façon ludique via le simulateur de pêche.

La pêche a séduit toutes les générations. Une expérience enrichissante et une très belle vitrine pour le loisir pêche !

La journée de la marque « LIMOUSIN : nouveaux horizons » organisée à Feytiat par la SPL Terres de Limousin a été l'occasion pour la Fédération de rencontrer et d'échanger avec les différents acteurs du tourisme présents et de distribuer le Guide de Pêche 87 afin de promouvoir la pêche de loisir auprès des professionnels du tourisme (hébergeurs, sites touristiques ...).

Participation renouvelée, mais différente des autres années, au Forum des associations organisé par la ville de Limoges au Parc des expositions puisque la Fédération était conviée sur le stand de l'un de ses partenaires, Limoges Métropole, durant une journée avec notamment le simulateur de pêche. Présence également à la manifestation « Graines au vent » organisée par la commune de Saint-Paul en plein cœur du bourg.

Enfin, la Fédération était présente sur le Festival National de la Pêche au parc des expositions de Nantes. A cette occasion, la Fédération Nationale de la Pêche en France avait mis en place un stand commun à de nombreuses fédérations afin d'y proposer différentes animations à destination de tous les publics ; élèves des classes des écoles primaires de Nantes et ses alentours, enfants, adultes ... Les animations de découverte du loisir pêche et des milieux aquatiques se sont déroulées en intérieur (simulateur de pêche, découverte d'un bassin versant, photobooth, cycle de l'eau...) mais également en extérieur au bord de l'eau (lancé sur cible, pêche à la mouche, pêche au coup, pêche aux leurres, initiation float-tube...).





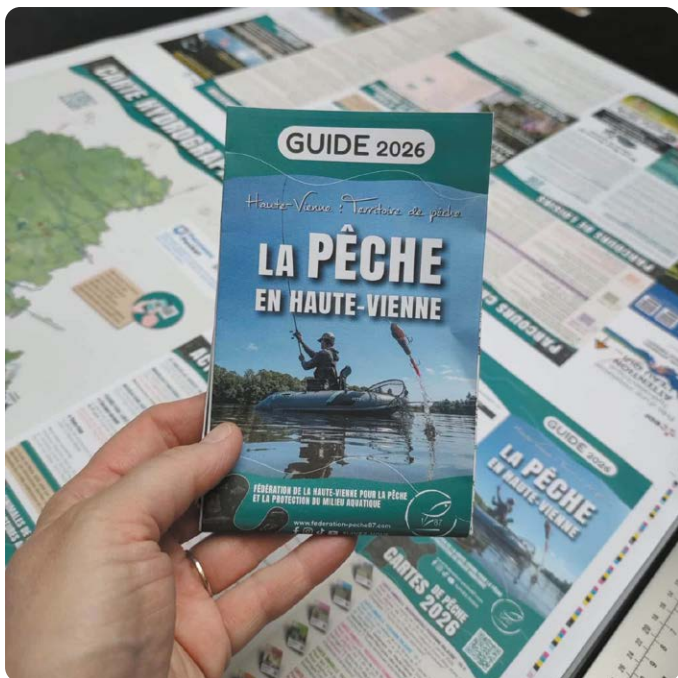
## Photothèque et vidéothèque

Le service communication de la Fédération a poursuivi la valorisation des plans d'eau et rivières du département, avec des prises de vues par drone sur la partie ouest de la Haute-Vienne (Rochechouart, Saint-Mathieu, La Pouge, la Vienne à Saint-Junien, etc.).

Les missions de la Fédération ont été valorisées à travers la production d'une dizaine de courtes vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, réalisées tout au long de l'année.

La Fédération a poursuivi sa collaboration avec Nicolas FAY et Marie-Ange MAGNE de la société de production « Ce qui nous plaît » pour la réalisation d'un film retraçant les activités fédérales en 2025 qui sera diffusé lors de l'Assemblée Générale 2026 puis sur le site internet fédéral et les réseaux sociaux.





## Publications

### Guide de Pêche

En 2025, le Guide de Pêche en Haute-Vienne a été complètement repensé pour la saison 2026, afin d'offrir un nouveau format plus pratique (il tient dans la poche), plus écoresponsable (moins de papier en adéquation avec la démarche RSE) et plus interactif (avec des QR codes qui redirigent vers le site internet fédéral pour retrouver encore plus d'informations).

Un important travail de rédaction, d'élaboration (la carte hydrographique a notamment été réalisée en interne) et de suivi du service communication a été effectué aux côtés du prestataire APCL Services pour la conception.

Ce guide (qui contient réglementation de la pêche dans le département, une carte hydrographique, les différents parcours de pêche et les nouveautés) est distribué gratuitement à chaque acquéreur d'une carte de pêche du département, aux enfants lors des interventions en milieu scolaire, aux touristes dans les offices ou sur les salons auxquels la Fédération participe mais aussi lors des nombreuses animations. Ce mode de distribution en fait un outil promotionnel incontournable pour la pêche en Haute-Vienne.

Certains partenaires financent le coût de ce support de communication grâce à une insertion publicitaire (institutionnels, collectivités, détaillants d'articles de pêche, etc.). Merci à eux pour leur engagement auprès de la Fédération.

### Rapport d'activité

Comme chaque année, la Fédération a rédigé son rapport d'activité regroupant toutes les actions fédérales : présentation institutionnelle, services généraux, animation/promotion/communication, activités techniques et développement, bilan des empoisonnements et bilan financier.

Le service communication centralise les rapports écrits de chaque service et se charge de suivre le dossier transmis au prestataire APCL Services pour la conception.

Ce document riche et complet est ensuite diffusé lors de l'Assemblée Générale de la Fédération et aux partenaires puis consultable sur le site internet de la Fédération.



## Supplément pêche Haute-Vienne

La Fédération a poursuivi ses missions de promotion du loisir pêche et du tourisme pêche avec la distribution du « Supplément pêche Haute-Vienne » auprès de ses partenaires et des collectivités. Un large envoi a été réalisé afin que ce document voyage à travers le département et au-delà.

Ce magnifique support met en avant le département, la richesse de son patrimoine, sa gastronomie et ses lieux de pêche les plus emblématiques.

Merci aux partenaires qui ont accepté de s'associer à ce projet : Limoges Métropole, SPL Terres de Limousin, le syndicat du lac de Vassivière, EDF, Gîtes de France.

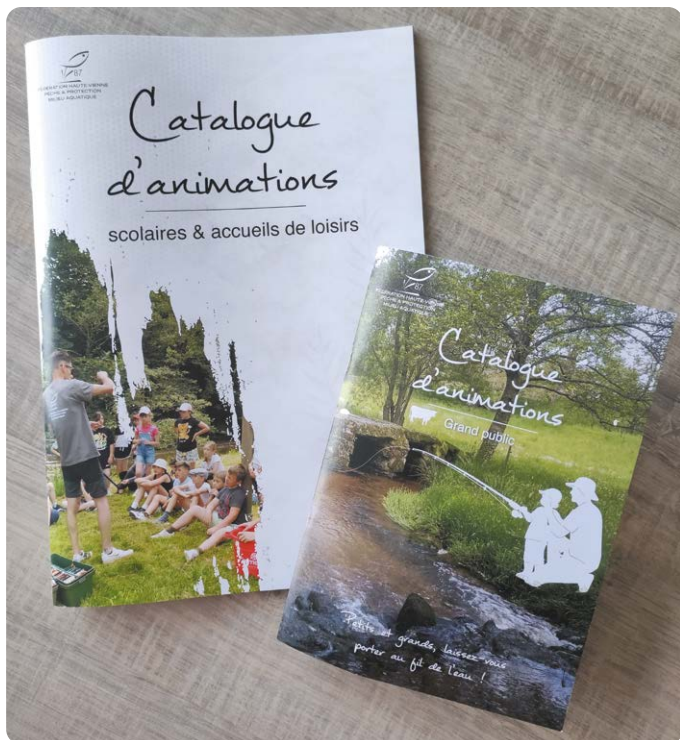
## Cahiers de l'administration

La revue spécialisée « Les cahiers d'administration » a consacré une double page à la Fédération et ses missions, dans un numéro spécial sur la Haute-Vienne. Une belle vitrine pour la pêche, loisir numéro un en Haute-Vienne et atout essentiel pour le développement des territoires.

## Catalogues animations

Afin de promouvoir les activités en lien avec la pêche et la découverte du milieu aquatique, le conseil d'administration de la Fédération a validé la création de deux catalogues d'animations.





Un premier catalogue à destination de l'ensemble des établissements scolaires et des accueils de loisirs du département et un catalogue à destination du grand public.

Ces supports créés en interne par le service communication, en étroite collaboration avec le pôle animation, présentent des animations variées, imaginées et conçues par les animateurs de la Fédération. Leur objectif est de permettre une compréhension simple, claire et fonctionnelle de chaque animation.

Le catalogue scolaire adopte un traitement plus institutionnel, en adéquation avec le milieu académique, tandis que le catalogue grand public propose une mise en page plus dynamique et expressive, afin de se démarquer tout en facilitant la compréhension.

## Newsletter

Avec la multiplicité des missions confiées au service communication, la réalisation en interne de la lettre d'information mensuelle était devenue trop chronophage. Il a donc été décidé de confier la réalisation d'une newsletter trimestrielle à l'agence SAY TOUT COM basée à Couzeix. Ce sont donc 4 newsletters qui ont été réalisées en 2025 toujours en étroite collaboration avec le service communication de la Fédération (réunions préparatoires, relectures et diffusions de cette lettre d'information nouveau format).

## Stratégie Web

### Site Internet

Le site fédéral est régulièrement alimenté et mis à jour en interne. En plus des nombreuses informations présentes, des cartes interactives sont disponibles pour permettre aux visiteurs de mieux situer les différents parcours de pêche avec une photothèque enrichie de chaque lieu.

Rendez-vous sur : [www.federation-peche87.com](http://www.federation-peche87.com)

### Réseaux sociaux

C'est sur le réseau social Facebook que la Fédération est la plus suivie avec 8 000 abonnés, ce qui représente une hausse de 400 abonnés par rapport à l'année dernière. Cette présence permet d'établir une interaction directe avec les pêcheurs et de pouvoir partager plus facilement les actualités du réseau de la pêche associative.

La Fédération est toujours présente sur Instagram et PanneauPocket et dorénavant sur les réseaux TikTok et LinkedIn (nouveau 2025),

Afin d'établir une véritable stratégie de communication sur ces différents réseaux sociaux, le service communication s'est doté du logiciel Monday. Cet outil dédié à la planification et à l'organisation des communications sur les réseaux sociaux, permet de structurer la stratégie éditoriale et d'assurer un fil conducteur cohérent.

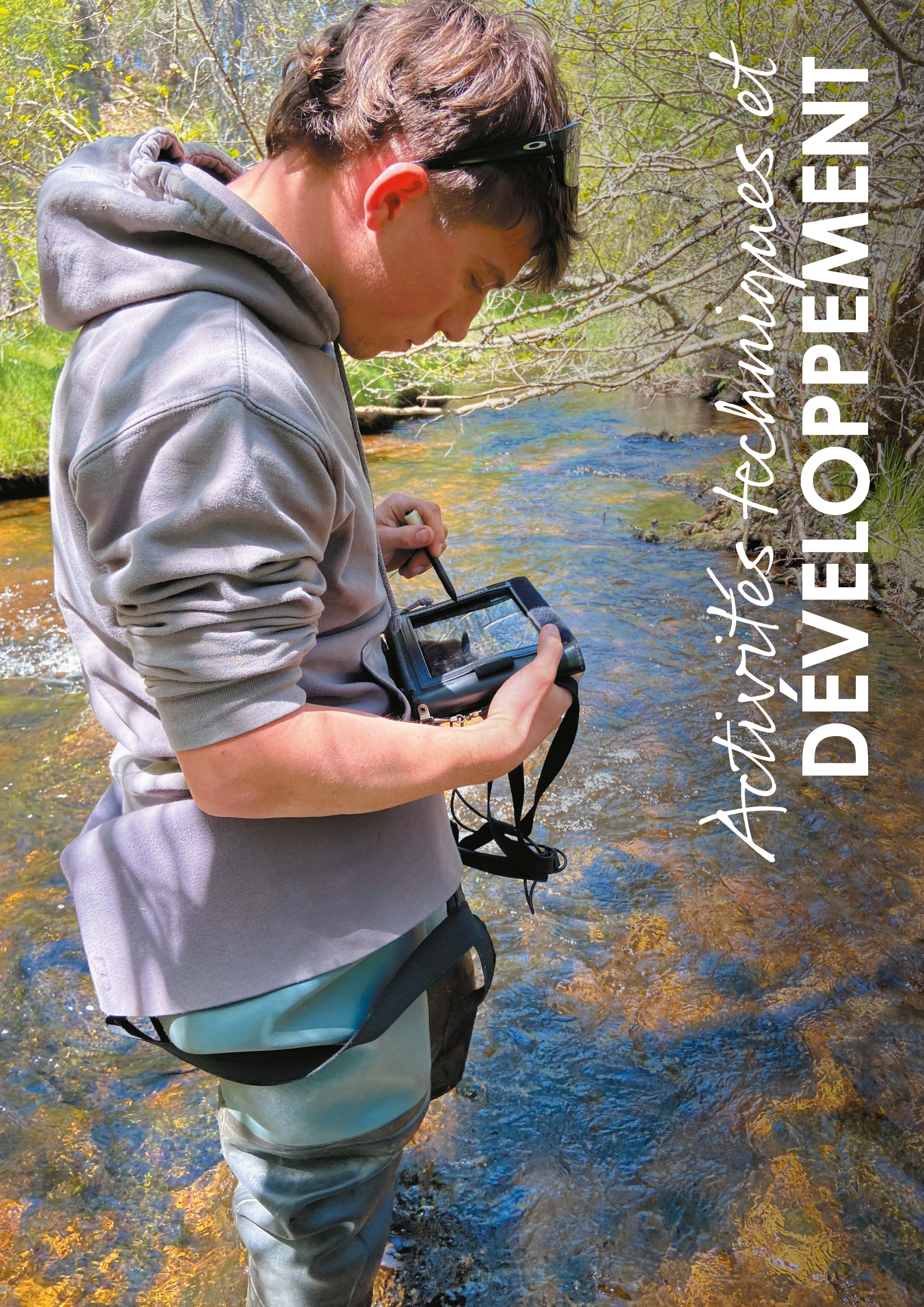
Le service communication apporte son aide aux AAPPMA qui souhaitent créer leur propre page afin de partager leurs actualités auprès de leurs adhérents.

Pensez à vous abonner aux différents réseaux sociaux de la Fédération

### Youtube

La Fédération a poursuivi sa direction artistique sur sa chaîne Youtube, avec de nouvelles miniatures pour chaque vidéo. Le but est d'avoir un impact visuel plus fort, tout en ayant les codes de sa charte graphique.

Pensez à vous abonner à la page de la Fédération : Fédération Pêche 87



*Activités techniques et*  
**DÉVELOPPEMENT**

# Activités techniques et Développement

## Contrats territoriaux milieux aquatiques

La Fédération est un partenaire des structures engagées dans les contrats territoriaux, en apportant son expertise notamment lors des comités de pilotage et/ou des comités techniques, ainsi qu'auprès de ses partenaires à travers des conseils techniques lors de diverses réunions. La Fédération a participé à plus d'une quarantaine de réunions de ce type.

Cette année, comme l'année précédente, la Fédération a recentré une large partie de son engagement et de son expertise au service du réseau associatif haut-viennois, ainsi qu'à l'acquisition de données biologiques indispensables à l'implémentation de notre web-PDPG.

La Fédération est également restée mobilisée sur les opportunités de contribuer à la restauration de la petite continuité écologique. Ce fut notamment le cas sur le ruisseau de Lavaud, affluent de la Vienne en rive droite. La Fédération est intervenue en appui technique pour le suivi des travaux portés par le PETR Monts et Barrages. L'AAPPMA d'Eymoutiers était également partie prenante du projet, en participant financièrement à la réalisation des travaux.

De son côté, la Fédération a réalisé la pêche de sauvetage avant travaux. Le projet consistait à remplacer la buse située sous la route, devenue infranchissable en raison de l'absence de fosse d'appel et du fort courant dans l'ouvrage. Cette action a été inscrite au contrat « Sources en action » et les travaux ont été réalisés à l'automne 2025.

La Fédération était présente lors de la phase travaux afin d'apporter un appui technique et des conseils au maître d'œuvre pour la bonne réalisation de l'opération. L'obstacle à la continuité écologique a ainsi pu être supprimé : la buse existante a été remplacée par une buse en béton, semi-enterrée, permettant de reconstituer un lit naturel au sein du passage busé et de rétablir la franchissabilité piscicole.

## Études et travaux 2025

### Travaux Moulin des Pères

En 2023, à la suite de la sollicitation de l'AAPPMA de Bellac, la Fédération a réalisé une première étude de faisabilité concernant la restauration d'un ancien canal d'amenée de moulin. Cette étude, confiée à une stagiaire, Léa FIÈVRE, a mis en évidence qu'une restauration sous la forme d'une mare pédagogique constituait la solution la plus pertinente.



Buse sur le Lavaud à Serrut avant et après travaux.

En 2024, une nouvelle étude de faisabilité a été menée par Tom SCHMITTE, stagiaire en première année de master Sciences de l'Eau à l'Université de Limoges. Il avait pour mission la conception et le dimensionnement de la future mare, en définissant précisément les travaux à réaliser afin d'aboutir à un ouvrage fonctionnel, durable et favorable à la biodiversité.

Cette étude a permis d'élaborer des devis détaillés afin de budgétiser l'action de restauration programmée pour 2025.

Les travaux ont été réalisés début décembre 2025. Ils ont consisté en l'abattage des arbres situés en bordure de la future mare afin d'ouvrir le milieu et d'apporter davantage de lumière, condition indispensable au développement de la végétation rivulaire et à la dynamique écologique du site.

Le terrassement et le profilage de la mare ont ensuite été réalisés, les matériaux extraits étant rééталés sur le terrain attenant. La forme de poisson définie lors de l'étude a pu être respectée par le terrassier. Cette configuration atypique et unique a été volontairement pensée pour marquer les esprits, tout en favorisant une diversité d'habitats propices à l'installation d'une faune et d'une flore variées.



### Inventaire piscicole et pêches de sauvetage

Afin de compléter l'acquisition de connaissances sur le territoire de la Haute-Vienne, la Fédération a réalisé 37 pêches d'inventaire à partir de la période estivale. Ces opérations ont été prioritaires sur des masses d'eau pour lesquelles aucune donnée récente n'était disponible.

Ces inventaires ont permis d'obtenir des données sur des cours d'eau dont les peuplements piscicoles étaient peu

ou pas connus, mais également d'assurer un suivi de l'évolution de ces peuplements sur le long terme.

Par ailleurs, dix-huit pêches de sauvetage ont été réalisées dans le cadre de travaux en cours d'eau, notamment lors de réfections de ponts, de vannages de microcentrales hydroélectriques, ainsi que dans le cadre d'opérations de restauration des milieux aquatiques et de divers aménagements.

L'ensemble des données issues des pêches d'inventaire et de sauvetage, ainsi que les rapports associés, ont été intégrés au web-PDPG, dans le module « Pêche d'inventaire ».

Ces opérations ont pu être menées grâce à l'implication des bénévoles présents lors de ces journées. Nous tenons à les remercier chaleureusement, car sans leur engagement, nombre de nos actions seraient compromises.



Pêche d'inventaire sur la Vienne à la Varache.

### Poursuite de l'immersion de récifs

Fortes des résultats encourageants observés en 2024 suite à l'immersion de récifs artificiels sur plusieurs plans d'eau, ces actions ont été poursuivies en 2025.

L'objectif de ces opérations est double :

- ▶ favoriser le développement de la faune piscicole en créant des habitats adaptés,
- ▶ mettre à disposition des zones de refuge, afin de limiter l'impact de la prédation exercée par le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*).

Dans un premier temps, une bathymétrie des plans d'eau concernés a été réalisée. Sur cette base, le service technique de la Fédération, en concertation avec les

responsables des sites (Conseil départemental et EDF), a identifié les secteurs les plus propices à l'implantation des récifs. Plusieurs critères ont été pris en compte, notamment la profondeur, la pente, la nature du substrat, ainsi que l'impact potentiel sur la pêche et les autres usages du plan d'eau.

Les récifs installés sont constitués de palettes en bois non traité, lestés, disposés par groupes de trois ou quatre afin de former de véritables structures immergées offrant abris et zones de quiétude aux poissons.

En 2025, cette opération a concerné :

- ▶ le plan d'eau de La Pouge avec l'implantation de 15 récifs,
- ▶ le lac de Vassivière avec 50 récifs,
- ▶ le plan d'eau de Saint-Pardoux avec 50 récifs.

La Fédération tient à remercier chaleureusement les bénévoles des AAPPMA ayant participé à la mise en place de ces dispositifs, ainsi que le Conseil départemental et EDF, propriétaires des sites, pour leur accord et leur collaboration.

## Régulation des cormorans

L'automne 2025 marque le retour des opérations de régulation du cormoran sur les eaux libres. Ces opérations n'étaient possibles depuis quelques années uniquement que sur les piscicultures et les plans d'eau classés comme tels.

Après avoir convaincu les services de l'État du bien-fondé de ces opérations et de l'impact de la prédation de ces oiseaux sur les populations piscicoles, des autorisations ont pu nous être délivrées.

Ainsi, les arrêtés du 24 octobre et du 12 novembre 2025, encadrant ces tirs nous ont permis de réaliser jusqu'au 31 décembre, 12 opérations et la régulation de 47 oiseaux.

La Fédération remercie les services de l'État pour leur compréhension et la confiance accordée dans la réalisation et le suivi de ces opérations.

## Garderie fédérale

Pour mémoire, la brigade des gardes-pêche particuliers de la Fédération était composée en 2025 de :

- ▶ 8 gardes-pêche particuliers bénévoles ;
- ▶ 2 salariés de la FDAAPPMA87 dont 1 référent ;
- ▶ 2 salariés de la FDAAPPMA23.

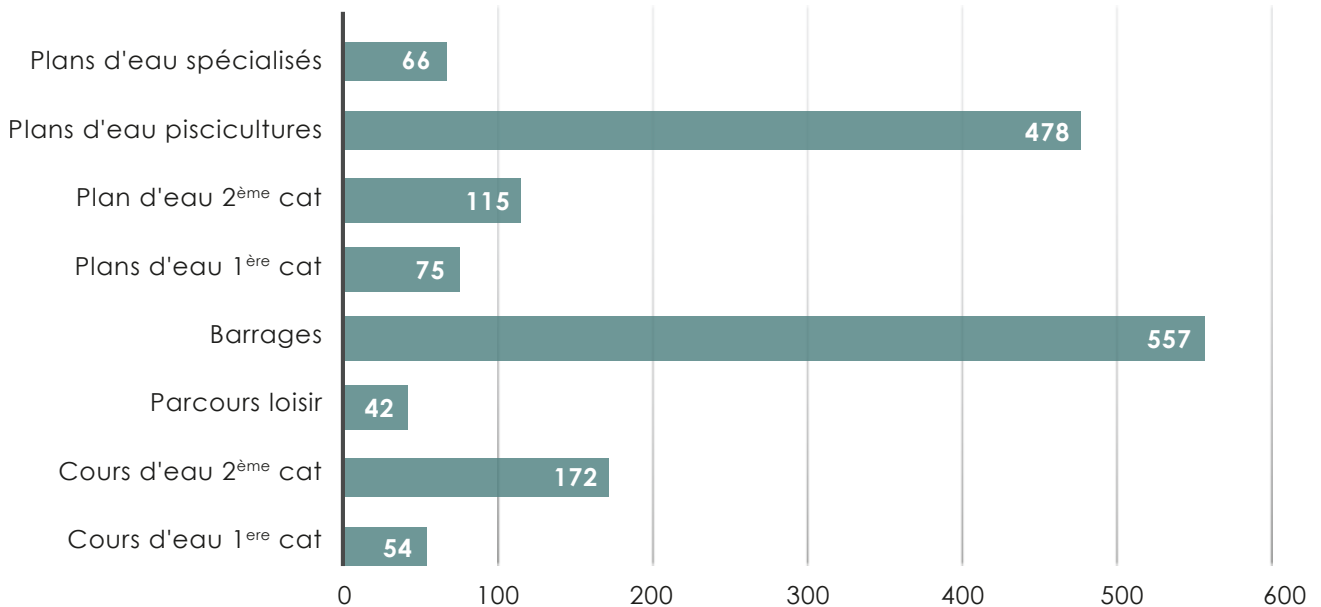
Les gardes-pêche particuliers sont placés sous l'autorité du Président de la Fédération qui est leur commettant. Ils sont agréés par le Préfet et assermentés auprès du Tribunal judiciaire de Limoges. Un salarié référent, Matthieu DAVID, et un membre du conseil d'administration, Dominique DELETTRE, encadrent ces bénévoles, et veillent au bon déroulement de leurs missions.

Le plan d'eau de Saint-Pardoux



Le lac de Vassivière

## Nombre de personnes contrôlées / sites



Le bilan de cette année est le suivant :

- ▶ 111 sorties ont été effectuées en 2025 dont plusieurs sorties en soirée et de nuit ;
- ▶ 1 559 personnes contrôlées ;
- ▶ 59 procès-verbaux dressés par les GPP, 2 rapports de constatations et 2 avertissements écrits.

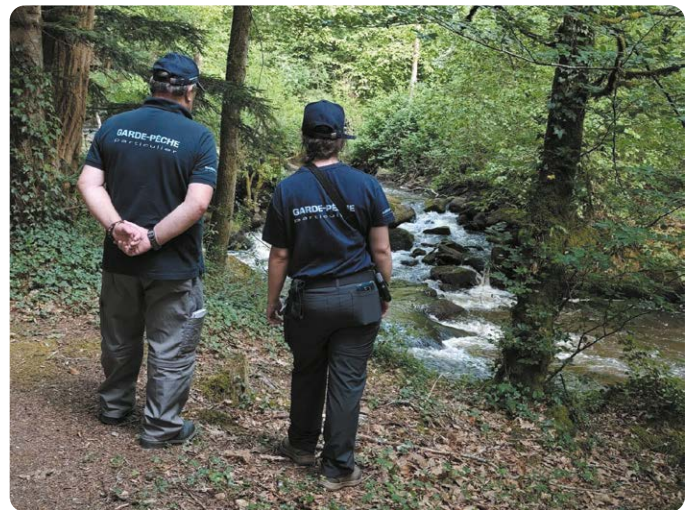
Avec dans le détail :

- ▶ 39 pour pêche sans carte ;
- ▶ 7 pour de la pêche de nuit ;
- ▶ 14 pour un nombre de canne supérieur à celui autorisé ;
- ▶ 5 pour des abandons de cannes ;
- ▶ 1 pour des pêches au leurre en période de fermeture ;
- ▶ 1 pour non-respect des tailles légales de capture ;
- ▶ 1 pour pêche pendant les périodes de fermeture ;
- ▶ 2 pour pêche sur un parcours spécialisé sans timbre spécifique.

*Certains contrevenants cumulent plusieurs infractions.*

La moyenne des personnes contrôlées par sorties est stable entre 2024 et 2025 : ~ 14, ainsi que la moyenne du nombre de personnes contrôlées pour une procédure : ~ 25,5

Les gardes-pêche particuliers sont également intervenus sur 3 pollutions et ont constaté un abandon de déchets qui, transmis à la Gendarmerie, a donné lieu à des poursuites.



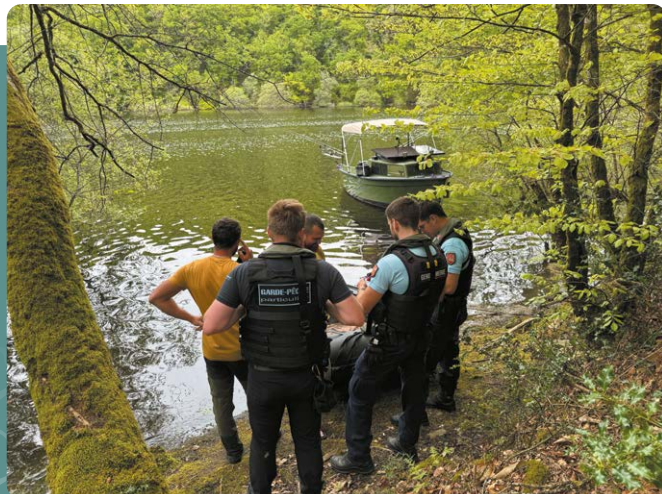
La Fédération travaille également avec le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Cette année, outre de nombreux échanges et partages d'information, des opérations conjointes ont été organisées.

Ces opérations (OP) ont porté sur la préservation des salmonidés et des anguilles.

Dans le détail :

- ▶ 23/05 : OP truites sur la Vienne amont et la Combade ;
- ▶ 20/06 : OP anguilles de nuit sur la Gartempe.

La collaboration avec ce service sera reconduite en 2026.



**La collaboration avec la gendarmerie s'est poursuivie et amplifiée cette année avec pas moins de 10 opérations conjointes (préparées ou de soutiens lors de contrôles à risque).**

Dans le détail :

- ▶ 22/02 : sortie barrages Maulde et Vassivière avec la BTM de Boisseuil ;
- ▶ 08/03 : sortie ouverture truite avec la brigade de Solignac ;
- ▶ 11/04 : OP « Territoires propres » avec les brigades de Solignac et Eymoutiers ;
- ▶ 24/06 : sortie barrages Maulde et Vassivière avec la BTM de Boisseuil (ouverture brochet) ;
- ▶ 02/05 : sortie bateau barrage de Saint-Marc avec la BTM de Boisseuil (suite signalement) ;
- ▶ 07/05 : OP bateau Vassivière avec la brigade de Boisseuil ;
- ▶ 09/06 : OP routes-Vassivière avec Gendarmerie 87 et 23, OFB 87 et 23, FD 87 et 23 ;
- ▶ 18/07 : sortie soirée/nuit barrages Maulde et Vassivière avec la BTM de Boisseuil ;
- ▶ 14/08 : sortie soirée/nuit barrages Maulde et Vassivière avec la BTM de Boisseuil ;
- ▶ 20/08 : OP bateau Vassivière avec Gendarmerie 87 et 23, OFB 87 et 23, FD 87 et 23.

Cette collaboration sera reconduite et intensifiée pour 2026.

Cette convention qui inclue un partage des connaissances, a permis de présenter le groupement de Gendarmerie de la Haute-Vienne aux GPP et la visite du centre d'appel par M. Le Lieutenant-colonel AMESTOY.

Le 29 mars, une formation « sensibilisation- gestion des conflits » dispensée par la Gendarmerie a été suivie par les GPP.

La Fédération remercie l'ensemble de ses partenaires : Gendarmerie, Office Français de la Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et Service de l'Officier du Ministère Public.

La Fédération tient à remercier également l'ensemble des gardes qui, rappelons-le, sont des bénévoles qui prennent de leur temps pour assurer ces missions dans des conditions parfois difficiles.

## Assistance technique

### Un accompagnement technique au service des collectivités et du réseau associatif

La Fédération apporte une assistance technique aux municipalités propriétaires de plans d'eau avec lesquelles elle a conventionné, en assurant, en étroite collaboration avec les AAPPMA concernées, la gestion halieutique et piscicole de ces milieux. Cet accompagnement vise à garantir un équilibre écologique, à préserver la biodiversité et à favoriser le développement durable des activités de pêche.

Par ailleurs, elle intervient aux côtés du Département de la Haute-Vienne pour la gestion des plans d'eau de Saint-Pardoux et de la Pougé, en apportant son expertise dans l'entretien des milieux aquatiques et la préservation des populations piscicoles.

Enfin, la Fédération s'investit activement auprès de son réseau associatif, mettant à disposition son savoir-faire

technique afin de soutenir les actions locales et d'accompagner les AAPPMA dans leurs missions de gestion et d'aménagement des milieux aquatiques.

## Appel à projet Natura 2000

Les trois FDAAPPMA du Limousin ont répondu en 2023 à l'appel à projet Natura 2000. Celui-ci a pour but l'acquisition et l'actualisation des connaissances sur les milieux aquatiques.

En 2024, le service technique de la Fédération avait installé quarante-cinq sondes thermiques sur les sites Natura 2000 : étang de la Pouge, vallée du Taurion et affluents, haute vallée de la Vienne et vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et de ses affluents.

Les données ont été relevées au printemps et à l'automne. Les données récoltées ont été intégrées au module thermique du web PDPG. Ces suivis permettront de suivre l'évolution de la température des cours d'eau du département sur le long terme.

Une pêche d'inventaire de grande ampleur a été réalisée, sur la Vienne à la Varache à l'aval d'Eymoutiers. Cette pêche a été réalisée partiellement en 2024 et avait dû être écourtée en raison de la dégradation des conditions de pêche. Cette année l'inventaire a pu être réalisé

en totalité et a permis d'obtenir des données robustes sur le peuplement piscicole en place sur le secteur d'étude.

## Suivi thermique—Comité de Suivi Opérationnel de l'étiage (CSOe)

La Fédération a poursuivi le déploiement de son réseau de suivi thermique, en implantant de nouvelles sondes sur des secteurs où un déficit de données avait été identifié. Quatorze sondes supplémentaires ont ainsi été installées sur le département. La Fédération dispose désormais de plus de soixante-dix sondes réparties sur l'ensemble du territoire.

Les relevés de données ont été effectués au printemps et à l'automne.

Par ailleurs, grâce au soutien financier du Conseil départemental, la Fédération a acquis trois sondes thermiques connectées de la marque Squama. Ces équipements permettent une consultation instantanée et à distance des températures. Leur mise en place est prévue en 2026 et permettra un gain de temps significatif pour l'analyse des données en amont de chaque CSOe.



En 2025, la Fédération a participé à huit CSOe, un nombre conséquent, en lien avec des conditions hydrologiques et climatiques particulièrement chaudes et contraignantes pour les milieux aquatiques.



Sondes connectées qui seront installées en 2026.

## Fondation des pêcheurs

Fondée par les pêcheurs pour protéger les milieux humides, la Fondation des pêcheurs a été créée en 2016 par la Fédération Nationale pour la Pêche en France pour participer à la préservation des milieux humides et aquatiques. Pour cela, elle acquiert des territoires d'eau partout en France. Restaurés lorsque cela s'avère nécessaire et protégés, ces sites sont utilisés pour promouvoir une pratique responsable de la pêche et pour sensibiliser tous nos concitoyens à l'importance

et à la fragilité des milieux humides et aquatiques. La Fondation des pêcheurs est reconnue d'utilité publique.

C'est ainsi qu'en 2025, la Fondation des pêcheurs a acquis deux sites sur le département :

- ▶ l'Étang de Virolles sur la commune d'Aureil ;
- ▶ deux parcelles riveraines de la Vienne sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat.

L'étude d'effacement de l'étang de Virolles sera conduite en 2026. Le projet visera à restaurer la continuité écologique sur la Valoine, en supprimant ce plan d'eau et en limitant le départ des sédiments, dans le milieu. Des zones humides seront restaurées sur ce site.

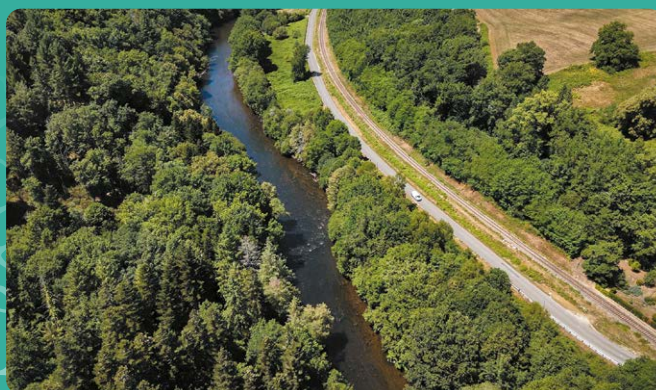
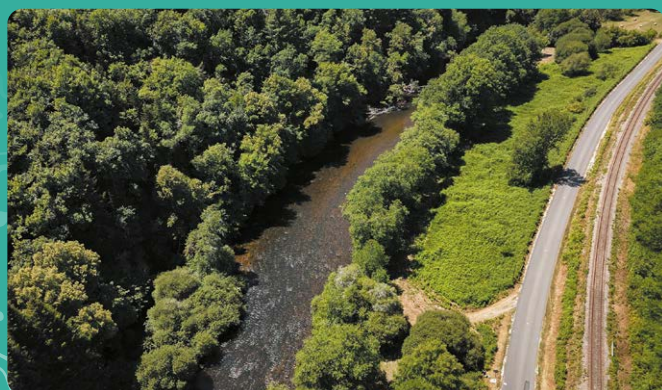
### Plan de gestion des parcelles de la Fondation des pêcheurs en bord de Vienne à Saint-Léonard-de-Noblat

La Fédération a accueilli Marius LE BIAN pour un stage de quatre mois, dont la mission portait sur la rédaction d'un plan de gestion des parcelles situées en bord de Vienne, sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat, acquises par la Fondation des pêcheurs en 2024.

Conformément à sa politique de gestion et de préservation des milieux naturels, la Fondation des pêcheurs a souhaité mettre en place une co-gestion du site. Dans ce cadre, la FDAAPPMA 87 a signé une convention de co-gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine).

La FDAAPPMA 87 est ainsi chargée, avec l'appui technique du CEN Nouvelle-Aquitaine, de l'élaboration du plan de gestion du site intitulé « Berges de la Vienne à Saint-Léonard-de-Noblat ».

## Vue aérienne des parcelles de la Fondation des pêcheurs en bord de Vienne





L'élaboration de ce plan de gestion a nécessité la réalisation d'un état des lieux approfondi du site, permettant d'identifier les enjeux écologiques et paysagers, de définir les objectifs de gestion et de déterminer les actions à mettre en œuvre, en cohérence avec la politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel portée par la Fondation des pêcheurs.

## Travaux divers

### Travaux d'entretien

La Fédération continue son partenariat avec l'équipe de l'Atelier d'Activité Thérapeutique du centre hospitalier Esquirol.

21,5 jours ont été consacrés à différents chantiers qui ont permis, entre autres, de nettoyer les parcours spécialisés (réservoir mouche de La Boisserie, Carnadrome de l'Étang Rénier, Parcours jeunes pêcheurs du Chazelas, Carpodrome du Rochelot).

### Aménagements halieutiques au plan d'eau de Rochechouart

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDDL, et en collaboration avec l'AAPPMA et la Mairie de Rochechouart, la Fédération a procédé à la mise

en place de panneaux d'information pêche, de tables de pique-nique et d'un abri sur le plan d'eau de Boischenu.

Le coût de cette opération est de 17 128,41 € pris en charge par la Mairie de Rochechouart (réalisation des plots béton, pose des tables de pique-nique et des panneaux), le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, la Fédération Nationale pour la Pêche en France, l'AAPPMA « La Truite Rochechouartaise » et la FDAAPPMA 87.

La Fédération remercie l'ensemble des partenaires de cette opération. L'abri, les tables et les panneaux ont été réalisés par des entreprises locales.

### Aménagements halieutiques du parcours de Beaufort à Saint-Léonard-de-Noblat

Toujours dans le cadre du SDDL et en collaboration avec l'AAPPMA et la Mairie de Saint-Léonard-de-Noblat, la Fédération a procédé à la mise en place de panneaux d'information pêche, de tables de pique-nique et d'un abri sur le parcours de Beaufort.

Le coût de cette opération est de 17 772,69 € pris en charge par la Mairie de Saint-Léonard-de-Noblat (réalisation des plots béton, pose des tables de pique-nique et des panneaux), le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, la Fédération Nationale pour la Pêche en France, l'AAPPMA et la FDAAPPMA 87.



Aménagements du plan d'eau de Boischenu à Rochechouart

### Changement des statuts de plans d'eau

Les études pour le changement des statuts piscicoles de plusieurs plans d'eau ont été confiées au bureau d'étude Géonat de Limoges.

Il s'agit de faire changer les statuts piscicoles de certains plans d'eau pour y permettre le développement du loisir pêche et l'introduction de carnassiers.

Les plans d'eau de Chazelas (Bonnac-la-Côte), Grand Jonas (Ambazac), Nouaillas (La Croisille-sur-Briance), Montréal (Saint-Germain-les-Belles) sont concernés par ces études.

Des essais de filtre permettant de stopper les départs d'alevins vers les milieux récepteurs seront testés début 2026 sur le plan d'eau de Bonnac-la-Côte – Le Chazelas.

Si ces essais s'avèrent concluants pour l'administration, ces changements de statuts pourraient intervenir dans le courant de l'année 2026.

Aménagements du parcours de Beaufort à Saint-Léonard-de-Noblat



## Compétition

Dans le cadre de ses missions, la Fédération a été mobilisée à l'occasion de la Mercury Fishing Cup, compétition nationale de pêche sportive des carnassiers, pour laquelle elle est intervenue à la fois en appui technique à l'organisation et en qualité de gestionnaire de la pêche sur les lieux d'accueil de cette compétition.

Initialement, cette manifestation devait se dérouler sur le lac de Vassivière les 9 et 10 octobre 2025, conformément au déroulement de l'édition précédente. Cependant, dès la fin du mois d'août, le lac de Vassivière a connu une baisse importante de son niveau, situation appelée à s'accroître en raison des travaux programmés par EDF sur l'ouvrage du barrage. Ces évolutions hydrauliques ont rapidement soulevé des interrogations quant à la faisabilité de l'évènement dans des conditions satisfaisantes, tant sur le plan de la sécurité que sur celui du bon déroulement sportif.

Face à ce contexte, plusieurs réunions de coordination ont été organisées par la FFPS carnassier (organisateur de la compétition) avec l'ensemble des partenaires concernés. À l'issue de ces échanges, la FFPS a pris la décision d'annuler la tenue de la manche sur le lac de Vassivière, tout en conservant la volonté de maintenir l'épreuve sur le territoire départemental.

Le lac de Saint-Pardoux a ainsi été retenu comme site repli, ses caractéristiques permettant d'accueillir la manifestation dans de bonnes conditions, aux dates initialement prévues.

La compétition a rassemblé 72 embarcations, soit 144 compétiteurs sur l'ensemble de deux journées. Au total, 93 poissons homologués, dont 32 brochets, avec un spécimen atteignant 1 100 mm, 58 perches dont la plus grande mesurait 450 mm ainsi que 3 sandres, le plus grand atteignant 525 mm.

La Fédération a assuré une présence permanente sur le site durant toute la durée de l'évènement. Cette mobilisation a permis de garantir un lien étroit avec les organisateurs et de répondre aux sollicitations des pêcheurs. En parallèle, avec l'appui des bénévoles, la Fédération a contribué à l'organisation de déplacements en bateau afin de faciliter la présence des élus au plus près de la compétition favorisant ainsi une meilleure appréhension des enjeux sportifs et de gestion liés à ce type de manifestation.

Cette intervention illustre la capacité de la Fédération à accompagner des événements sportifs d'envergure nationale et à valoriser les plans d'eau départementaux dans une logique de concertation, de sécurité et de gestion durable des milieux aquatiques.





## Qualification « Hébergement Pêche »

En 2025, c'est un nouvel hébergeur qui s'est vu attribuer la qualification « Hébergement Pêche » sur le territoire de l'Office de tourisme des Monts du Limousin.



Gîte « Trami du lac » sur la commune de Compreignac.



## 3<sup>ème</sup> saison du « Brochet Challenge Haute-Vienne »

Depuis avril 2023, la Fédération a mis en place, en partenariat avec l'application mobile Fish and You, une « compétition annuelle » sur le thème de la pêche du brochet intitulée « Brochet Challenge Haute-Vienne ».

L'objectif de cette compétition ouverte à tous les pêcheurs, sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie du département, est de permettre à la Fédération de récupérer des données concernant l'espèce brochet. Le principe est que les pêcheurs qui capturent des brochets, les mesurent et prennent leurs prises en photo sur une toise et les postent ensuite sur l'application tout en indiquant le temps de pêche. Les photos étant géolocalisées, nous avons également les infos sur les lieux des prises, mais les pêcheurs entre eux ne peuvent pas voir où les poissons ont été capturés.

Pour cette 3<sup>ème</sup> et dernière saison de cette expérimentation départementale, l'ensemble des prises (brochets) étaient comptabilisées afin d'inciter les pêcheurs à poster les brochets, même de petites tailles, capturés lors de leurs parties de pêche et ainsi obtenir encore plus de données. Le premier de chaque manche s'est vu récompenser de divers lots et à la fin de la saison les 3 meilleurs au général se sont vus offrir leur carte de pêche pour la saison suivante ainsi qu'un bon d'achat dans un magasin de pêche du département (100€, 75€ et 50€)

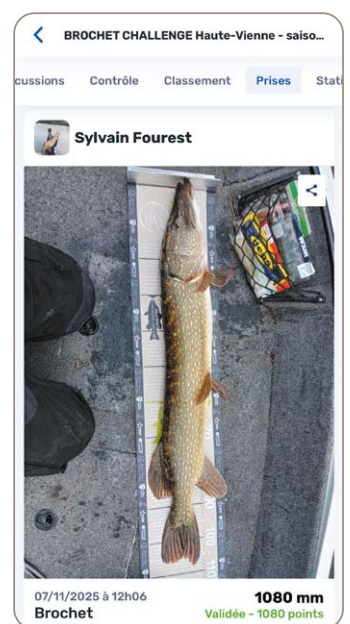
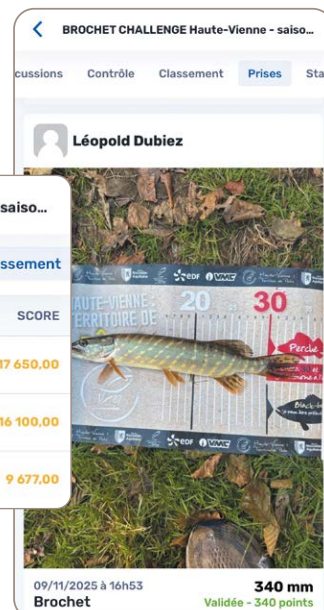
Pour cette 3<sup>ème</sup> et dernière saison, 177 pêcheurs étaient inscrits sur l'application. Ce sont au total 131 brochets qui ont été comptabilisés.

Après ces 3 années d'expérimentation et grâce à la participation des pêcheurs, nous allons pouvoir analyser ces données afin de pouvoir avoir quelques informations supplémentaires sur les populations de brochets du département.



BROCHET CHALLENGE Haute-Vienne - saiso...		
Contrôle	Classement	Prises
	Performance globale	Votre performance
Nombre de prises postées	135	0
Nombre de prises homologuées	131	0
Longueur totale des prises*	76722 mm	0 mm
Plus grande prise*	1080 mm	0 mm
Prise moyenne*	585.7 mm	0 mm
Nombre de prises par concurrent**	0.7	-

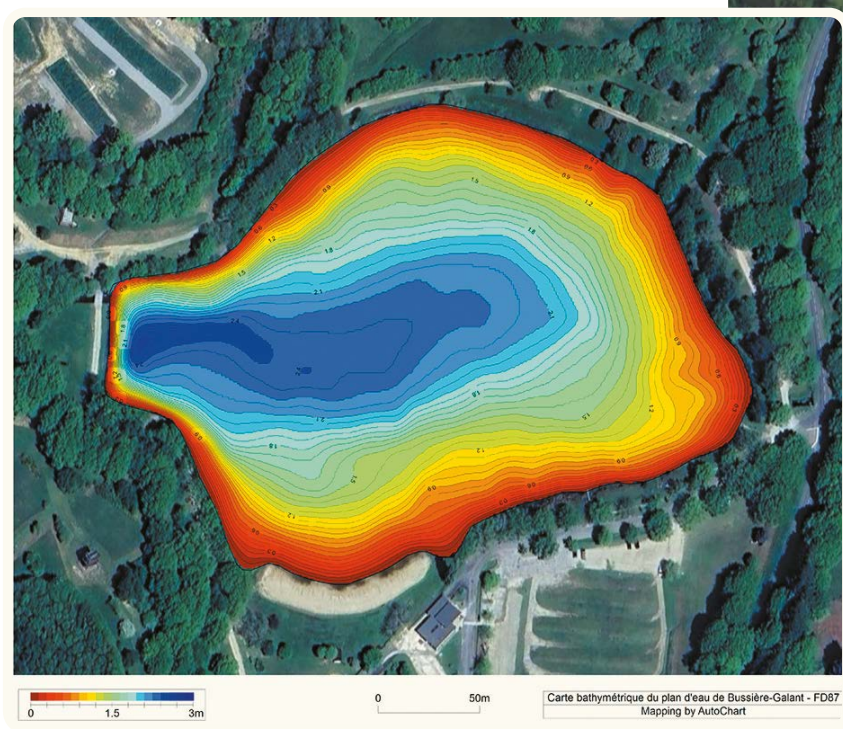
BROCHET CHALLENGE Haute-Vienne - saiso...		
PLACE	NOM	SCORE
1	SYLVAIN FOUREST	17 650.00
2	LÉOPOLD DUBIEZ	16 100.00
3	LUCAS TARDIEU	9 677.00



## Réalisation des cartes bathymétriques des plans d'eau

Suite à l'installation des premiers récifs artificiels sur le plan d'eau d'Uzurat en 2023, puis en 2024 sur d'autres plans d'eau gérés par la Fédération, il était nécessaire de réaliser les cartes bathymétriques des plans d'eau qui accueilleraient ce même type de récifs en 2025. Ainsi, ce sont les cartes bathymétriques de 4 plans d'eau qui ont été réalisées :

- ▶ Plan d'eau de Bussière-Galant
- ▶ Lac de Saint-Pardoux
- ▶ Plan d'eau de la Pouge
- ▶ Saint-Brice



*Soutien des*  
**EFFECTIFS**



# Soutien des effectifs

## Les plans d'eau

Pour rappel, la Fédération assure la gestion halieutique et piscicole de 18 plans d'eau dits « généralistes », répartis comme suit :

- ▶ 8 plans d'eau bénéficient d'un régime dérogatoire et échappent partiellement à la réglementation générale de la pêche : Nouaillhas (La Croisille-sur-Briance), Sagnat (Bessines-sur-Gartempe), Boischenu (Rochechouart), Saint-Sornin-Leulac, Peyrat-le-Château, Les Pradelles (Saint-Paul), et La Jonchère-Saint-Maurice.
- ▶ 4 plans d'eau sont classés en deuxième catégorie piscicole : Saint-Mathieu, Arfeuille (Saint-Yrieix-la-Perche), Le Pont à l'Âge (Folles-Laurière) et La Pouge (Saint-Auvent).
- ▶ 6 plans d'eau relèvent de la première catégorie piscicole : Ambazac, Bussière-Galant, Châteauneuf-la-Forêt, Ladignac-le-Long, Lussac-les-Églises et Saint-Germain-les-Belles.

Par ailleurs, la Fédération assure la gestion de quatre plans d'eau spécialisés, sur lesquels un timbre particulier est demandé, à savoir :

- ▶ le carpodrome du Rochelot (Saint-Brice-sur-Vienne) ;
- ▶ le parcours « jeunes pêcheurs » du Chazelas (Bonnac-la-Côte)
- ▶ le carnadrome de Rénier (Saint-Pardoux-le-Lac) ;
- ▶ le réservoir mouche de La Boisserie (Peyrilliac).

Un nouveau carpodrome, implanté sur l'étang de Trachéras, sur la commune de Bonnac-la-Côte, sera ouvert à la pêche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Enfin, d'autres plans d'eau pourraient voir leur statut piscicole évoluer en 2026, dans l'objectif d'offrir aux pêcheurs une plus grande amplitude des périodes d'ouverture et de permettre l'introduction de nouvelles espèces carnassières.

## Bilan des vidanges

### • Vidange du carpodrome du Rochelot

La vidange de ce plan d'eau a eu lieu le 14 novembre 2025.

- ▶ 400kg de carpes ont été récupérées et stockées dans le petit plan d'eau présent sur le site ;
- ▶ 7kg de gardons et goujons ont été déversés sur la Glane à Saint-Junien ;
- ▶ 15kg de Poissons-chats et de Perches-soleil ont été détruits.
- ▶ Soit un total de 422kg.



### • Vidange du plan d'eau communal de La Croisille-sur-Briance

Opération menée le 25 novembre 2025.

- ▶ 685 kg de carpes déversées sur les plans d'eau de Saint-Germain-les-Belles, (397kg) et de Saint-Paul (288kg) ;
- ▶ 39,5kg de gardons (avec quelques tanches et grémilles) déversés sur le plan d'eau de Saint-Germain-les-Belles ;
- ▶ 91 kg de perchettes déversées sur la Vienne à Limoges ;
- ▶ 40kg de Perches-soleil et d'écrevisses ont été détruits.

Soit un total de 855,5kg



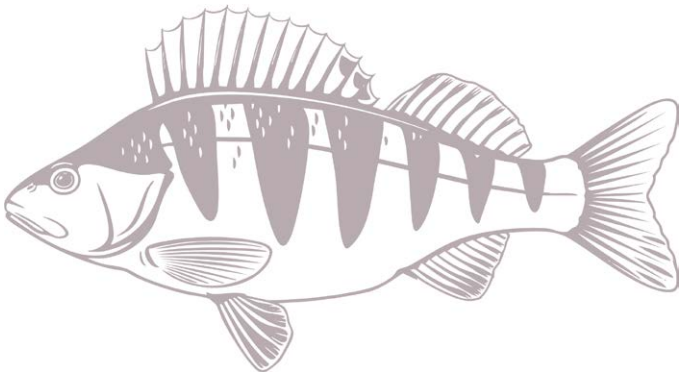
À cette occasion, les animateurs, Julien et Jean-François ont été sollicités par les élèves de l'école primaire de Châteauneuf la Forêt, venus découvrir la vidange, les poissons, et le fonctionnement de l'écosystème du plan d'eau.

• **Vidange du plan d'eau de Chazelas – Bonnac-la-Côte**

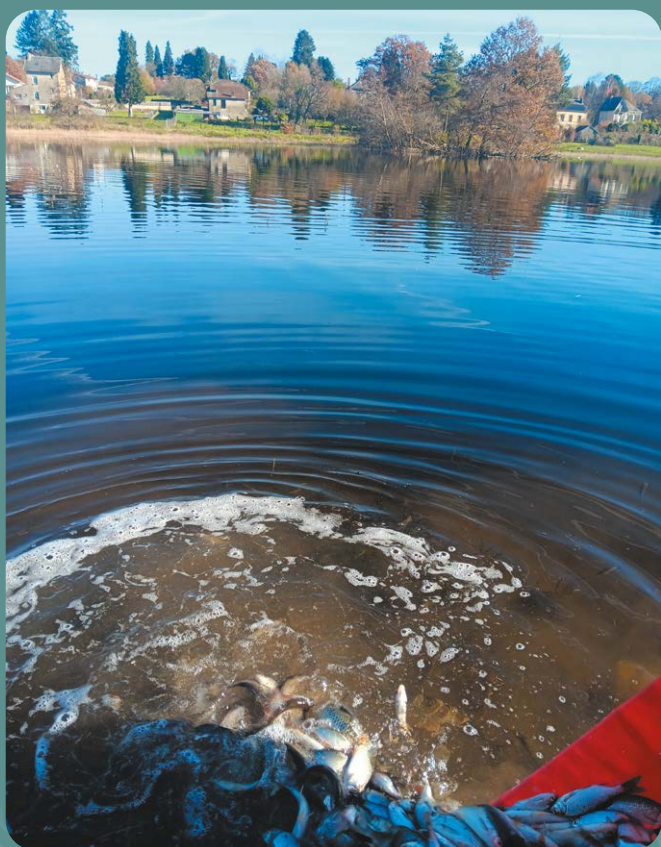
Opération menée le 10 décembre 2025.

- ▶ 328kg de carpes ;
  - ▶ 78kg de brèmes ;
  - ▶ 73kg de gardons ;
  - ▶ ~ 15kg de brochets ;
- Déversés dans le plan d'eau de Bonnac-la-Côte – Mortemare
- ▶ ~ 250kg de Poissons-chats et Perches-soleil ont été détruit.

Soit un total de 714kg



**La Fédération tient à remercier les bénévoles et les pisciculteurs qui ont participé à ces opérations.**



### • Soutien des effectifs plans d'eau

En fonction des retours des pêcheurs et de nos observations sur la reproduction, il a été décidé de ne pas empoissonner tous les plans d'eau dont nous avons la gestion.

Les plans d'eau devant être vidangés en 2026 n'ont pas été empoissonnés en 2025.

Enfin, certains plans d'eau ont reçu des poissons issus des vidanges.

Les plans d'eau « généralistes » empoissonnés ont reçu **2 479,5 kg** de poissons. **1 550 kg** de truites portions ont complété l'empoissonnement en carpes, gardons, et brochets pour un coût global de **22 728,36 €**.

- ▶ Bussière-Galant : 200kg de gardons ;
- ▶ Bonnac-Mortemare : 328kg de carpes, 121 kg de brêmes et gardons, 15kg de brochets issus de la vidange du Chazelas ;
- ▶ La Jonchère : 150kg de carpes, 200kg de gardons ;
- ▶ Lussac-les-Eglises : 100kg de carpes, 100kg de gardons ;
- ▶ Rochechouart : 100kg de gardons ;

- ▶ Saint-Germain-les-Belles : 397 kg de carpes, 39,5kg de gardons issus de la vidange de La Croisille-sur-Briance ;
- ▶ Saint-Paul : 288kg de carpes issus de la vidange de La Croisille-sur-Briance ;
- ▶ Saint-Sornin-Leulac : 100kg de carpes, 100kg de gardons ;
- ▶ Saint-Yrieix-la-Perche : 70kg de brochets ;

Les plans d'eau spécialisés que sont le Carnadrome, le Réservoir mouche, le Carpodrome du Rochelot et le nouveau Carpodrome de Trachéras ont quant à eux reçus **670 kg de poissons pour un coût de 8 379,54 €** (pour l'essentiel, des brochets pour le carnadrome et des grosses truites pour le réservoir : des poissons assez coûteux)

Dans le détail, ce sont :

- ▶ Réservoir mouche de La Boisserie : 280kg de truites ;
- ▶ Carpodrome de Trachéras : 100kg de carpes ;
- ▶ Carnadrome de l'Étang Rénier : 290kg de brochets.



## Les barrages

Cette année, les barrages de Saint-Pardoux, Saint-Marc, Villejoubert, l'Artige et Martineix ont bénéficié d'un soutien des effectifs de la part de la Fédération pour un poids de **1 120kg** et un montant de **16 839,92€**.

Dans le détail :

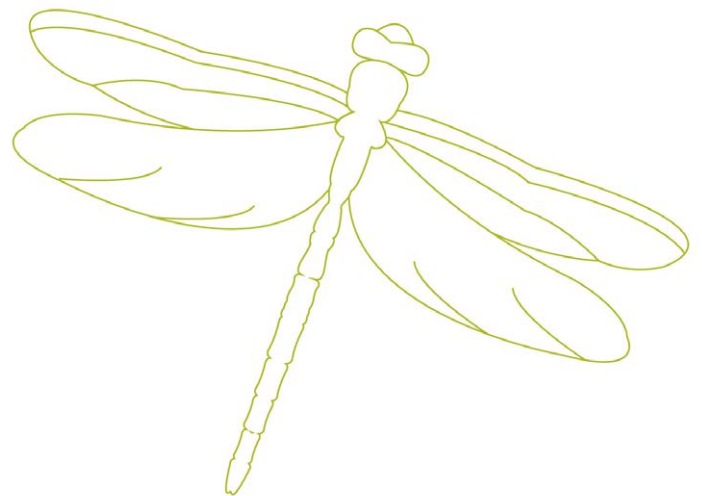
- ▶ **Saint-Pardoux** : 670kg de brochets ont été déversés dans le lac avec une participation de la part du Conseil départemental de la Haute-Vienne.
- ▶ **Saint-Marc** : 250kg de brochets ;
- ▶ **Barrage du Larron** : 70kg de brochets ;
- ▶ **Barrage de Villejoubert** : 70kg de brochets ;
- ▶ **Barrage de L'Artige** : 60kg de brochets.



## Les parcours de loisir

14 parcours loisir sont répartis sur le département de la Haute-Vienne. Toujours très appréciés des pêcheurs locaux, ils bénéficient de deux déversements de 60kg de truites.

La Fédération a donc déversé au total en 2025, **1 680kg** de Truites arc-en-ciel pour une coût de **13 325,15€**.



## Bilan des déversements 2025

Ce bilan concerne uniquement les achats de poissons. Il s'agit de la campagne de soutien des effectifs 2025 qui prend en compte l'ensemble des achats compris entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025.

Achat/espèces	Quantités	Total (€)
Carpes	450 kg	1 521,31 €
Gardons	700 kg	4 327,61 €
Brochets	1 550 kg	23 220,76 €
Black bass	10 kg	257,74 €
Truites	3 610 kg	30 686,92 €
Total	6 320 kg	60 014,33 €

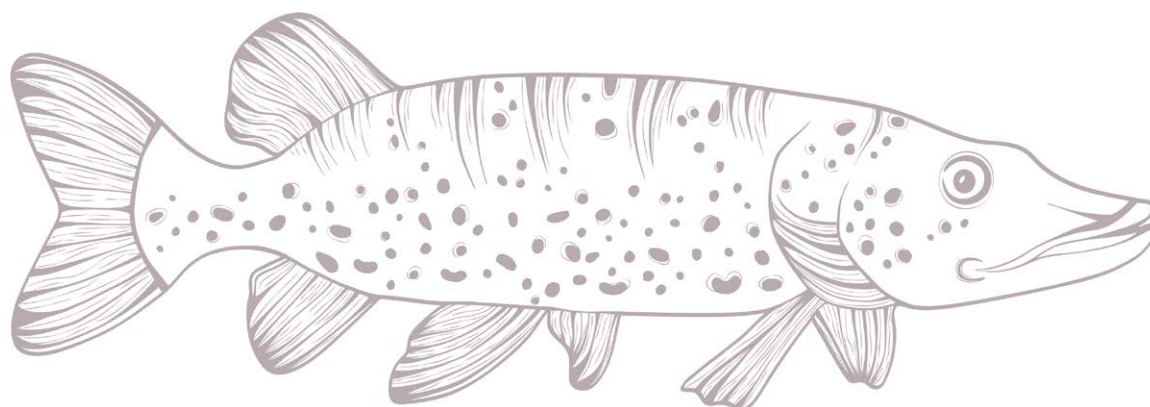
Plusieurs pisciculteurs, que nous remercions ici, nous fournissent les poissons :

- ▶ Monsieur LEBOSSÉ de l'entreprise « Fish-agri » ;
- ▶ Monsieur BOISSIER des « Étangs creusois » ;
- ▶ Monsieur FLAUJAC du « Moulin de Juriol » ;
- ▶ Monsieur BELLET de « la pisciculture de Villement » ;
- ▶ Monsieur BORDAS de « la pisciculture de Ségur le Château » ;
- ▶ Monsieur LABAT de « la pisciculture du Breuilh ».

Pour l'ensemble de ces opérations de soutien des effectifs gérées par la Fédération, le total s'élève à plus de **8 tonnes** de poissons (achats et récupération) répartis sur tout le département pour un coût de **60 014,33€**.

Il faut ajouter également les poissons déversés par les AAPPMA sur les cours d'eau, plans d'eau ou barrages du département.

La Fédération remercie le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour sa participation en 2025 aux soutiens des effectifs sur le lac de Saint-Pardoux à hauteur de 10 000€ ainsi que EDF pour les poissons déversés sur les barrages pour un montant s'élevant à 6 708€.





*Bilan*  
**FINANCIER**

# Bilan financier

## Les cartes de pêche et options

Au global, 14 258 produits pêche ont été délivrés en Haute-Vienne en 2025. Cela représente une variation significative de + 4,28% par rapport à l'exercice précédent (13 673 en 2024).

### Tableau de la répartition 2025

Produit	Nbre	Pourcentage
Carte interfédérale Personne majeure CHI	5492	38,52%
Carte Personne majeure	1377	9,66%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	122	0,86%
Carte promotionnelle Découverte Femme	591	4,15%
Carte Personne mineure	1328	9,31%
Carte promotionnelle Découverte -12 ans	1653	11,59%
Carte promotionnelle Hebdomadaire	619	4,34%
Carte Journalière	2738	19,20%
Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	51	0,36%
Option annuelle « Réservoir Mouche de la Boiserie » – Personne majeure	68	0,48%
Option annuelle « Carnadrome – étang Rénier » – Personne majeure	67	0,47%
Option annuelle « Carpodrome – Le Rochelot » – Personne majeure	23	0,16%
Option annuelle « Parcours spécialisés » – Personne majeure	34	0,24%
Option journalière « Réservoir Mouche de la Boiserie » – Personne majeure	11	0,08%
Option journalière « Carnadrome – étang Rénier » – Personne majeure	51	0,36%
Option journalière « Carpodrome – Le Rochelot » – Personne majeure	33	0,23%
	<b>14 258</b>	<b>100,00%</b>



## Évolution sur les cinq dernières années

Type de carte	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025	Pourcentage
Interfédérale	5 631	5 775	5 550	5393	<b>5492</b>	99	1,84%
Majeure	1 664	1 443	1 309	1284	<b>1377</b>	93	7,24%
Offre d'Automne	88	83	91	99	<b>122</b>	23	23,23%
Femme	706	631	614	563	<b>591</b>	28	4,97%
Mineure	1 218	1 160	1 322	1235	<b>1328</b>	93	7,53%
-12 ans	1 830	1 618	1 638	1607	<b>1653</b>	46	2,86%
Hebdomadaire	520	529	600	596	<b>619</b>	23	3,86%
Journalière	3 086	3 079	3 068	2548	<b>2738</b>	190	7,46%
Club Halieutique	88	67	55	58	<b>51</b>	-7	-12,07%
Options Boiserie	-	142	93	79	<b>79</b>	0	-%
Options Renier	-	-	91	107	<b>118</b>	+11	+10,28%
Options Rochelot	-	-	57	71	<b>56</b>	-15	-21,13%
Option triple	-	-	24	33	<b>34</b>	+1	+3,03%
<b>Total</b>	<b>14 831</b>	<b>14 527</b>	<b>14 512</b>	<b>13673</b>	<b>14258</b>	<b>+585</b>	<b>+4,28%</b>

### ► Évolution globale

14 258 cartes délivrées en 2025 (+585 ; +4,28% par rapport à 2024).

Ce résultat marque un rebond net après le point bas de 2024 (13 673 cartes). Toutefois, le volume global demeure inférieur au niveau observé en 2021 (14 831 cartes). Sur la période 2021-2023, les effectifs oscillaient autour de 14 500 cartes, ce qui confirme que l'année 2025 constitue un rattrapage significatif sans encore retrouver le niveau haut de la période récente.

### ► Cartes annuelles « personnes majeures »

5 492 cartes « Interfédérales » (+99 ; +1,84%), 1 377 cartes « Majeures » (+93 ; +7,24%), 122 cartes « Majeures – Offre d'Automne » (+23 ; +23,23%).

Au total, les cartes annuelles majeures progressent de 215 unités en 2025. Les cartes interfédérales restent toutefois en dessous du pic de 2022 (5 775). Les cartes majeures, en recul continu depuis 2021 (1 664), amorcent une inversion de tendance notable. L'offre d'automne atteint son niveau le plus élevé depuis 2021.

Ces catégories constituent le socle structurant des effectifs et le principal pilier financier des AAPPMA et de la Fédération. La dynamique 2025 est donc stratégique, même si la consolidation à long terme demeure un enjeu majeur.

### ► Cartes « Découverte Femme »

591 cartes « Découverte Femme » (+28 ; +4,97%).

Après le point bas enregistré en 2024 (563), l'année 2025 marque un redressement encourageant. Le niveau reste néanmoins inférieur aux volumes compris entre 600 et 700 cartes observés entre 2021 et 2023. La tendance 2025 constitue donc une rupture positive qu'il conviendra de consolider.

### ► Cartes jeunes

1 328 cartes « Mineures » (+93 ; +7,53%) et 1 653 cartes « Découverte -12 ans » (+46 ; +2,86%).

Les cartes mineures dépassent les niveaux de 2021 et 2022 et confirment la dynamique amorcée en 2023. Les cartes -12 ans progressent également, sans toutefois retrouver le niveau exceptionnel de 2021 (1 830). Sur cinq ans, la tendance apparaît globalement stable avec des variations modérées.

Ces catégories représentent un enjeu stratégique majeur, les jeunes pêcheurs constituant les effectifs de demain.

### ► Cartes saisonnières

619 cartes « Hebdomadaire » (+23 ; +3,86%) et 2 738 cartes « Journalière » (+190 ; +7,46%).

Les cartes hebdomadaires atteignent leur niveau le plus élevé depuis 2021. Les cartes journalières progressent nettement après la chute de 2024, mais restent en dessous des niveaux supérieurs à 3 000 cartes observés entre 2021 et 2023.

Cette catégorie demeure structurellement plus sensible aux conditions extérieures (météorologie, fréquentation touristique, attractivité ponctuelle des parcours). La progression 2025 constitue donc un rattrapage partiel plutôt qu'un retour au niveau haut.

## Options « Réservoir Mouche de la Boisserie », « Carnadrome de l'étang Rénier » et « Carpodrome du Rochelot »

En 2022, la Fédération a pris en location un plan d'eau situé sur la commune de Peyrilhac, au lieu-dit « La Boisserie » pour en faire un parcours spécifique dédié à la pêche des salmonidés à la mouche.

Pour y accéder, au-delà d'une carte de pêche en cours de validité, 2 options spécifiques ont été mises en place : une option « annuelle » et une option « journalière ». Fort

du succès rencontré, le parcours a été maintenu et de nouvelles options ont été mises en place pour accéder spécifiquement à 2 autres parcours en Haute-Vienne : le carnadrome de l'étang Rénier et le carpodrome du Rochelot. Enfin, une option « globale » permettant d'accéder à l'année indifféremment aux 3 parcours a également été mise en place.

Options (pour personnes majeures)		2022	2023	2024	2025
« Réservoir mouche de la Boisserie »	Annuelle	123	85	68	<b>68</b>
	Journalière	19	8	11	<b>11</b>
Carnadrome – étang Rénier	Annuelle	-	53	63	<b>67</b>
	Journalière	-	38	44	<b>51</b>
Carpodrome – Le Rochelot	Annuelle	-	24	30	<b>23</b>
	Journalière	-	33	41	<b>33</b>
Annuelle «Parcours spécialisés» (accès aux 3 sites)		-	24	33	<b>34</b>
<b>Totaux Options</b>		<b>142</b>	<b>265</b>	<b>290</b>	<b>287</b>

En 2025, 287 options ont été délivrées contre 290 en 2024, soit un recul limité de 3 unités (-1,03%). Après une phase de croissance soutenue ces dernières années, ce résultat traduit davantage une stabilisation du dispositif qu'un véritable infléchissement.

S'agissant du parcours « Réservoir mouche de la Boisserie », les volumes se maintiennent à 68 options annuelles et 11 options journalières. Cette stabilité met fin à la tendance baissière observée depuis 2022 et laisse penser que le site a désormais atteint un niveau d'équilibre.

Concernant le carnadrome de l'étang Rénier, 118 options ont été enregistrées en 2025 contre 107 en 2024, soit une progression de +10,28%. Cette évolution confirme la dynamique positive du site, qui s'impose désormais comme le parcours générant le plus grand nombre d'options spécifiques.

À l'inverse, le carpodrome du Rochelot enregistre 56 options en 2025 contre 71 en 2024, soit une baisse de -21,13%. Ce recul concerne à la fois les formules annuelles et journalières. Malgré cette diminution, ce parcours se distingue toujours par une proportion historiquement élevée d'options journalières.

Enfin, l'option annuelle « parcours spécialisés » atteint 34 unités en 2025 contre 33 en 2024 (+3,03%). Cette légère progression confirme l'intérêt porté à cette formule globale offrant un accès élargi aux trois sites.



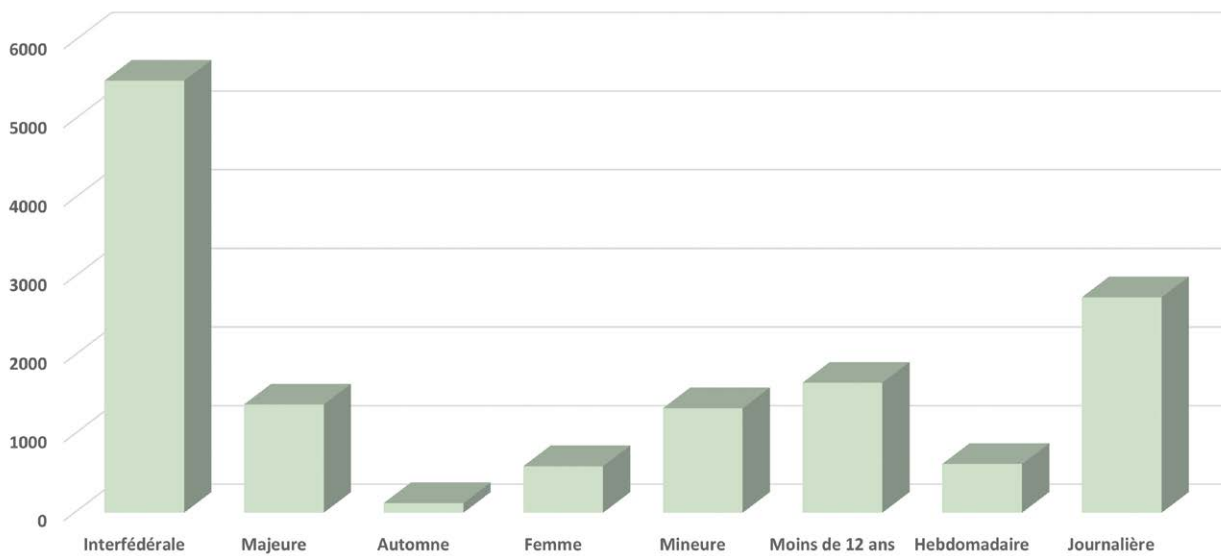
## Vignette du Club Halieutique

On peut constater une hausse relative des délivrances de l'option « club halieutique » avec + 1.69% par rapport à 2024 avec 5 543 timbres délivrés en 2025.

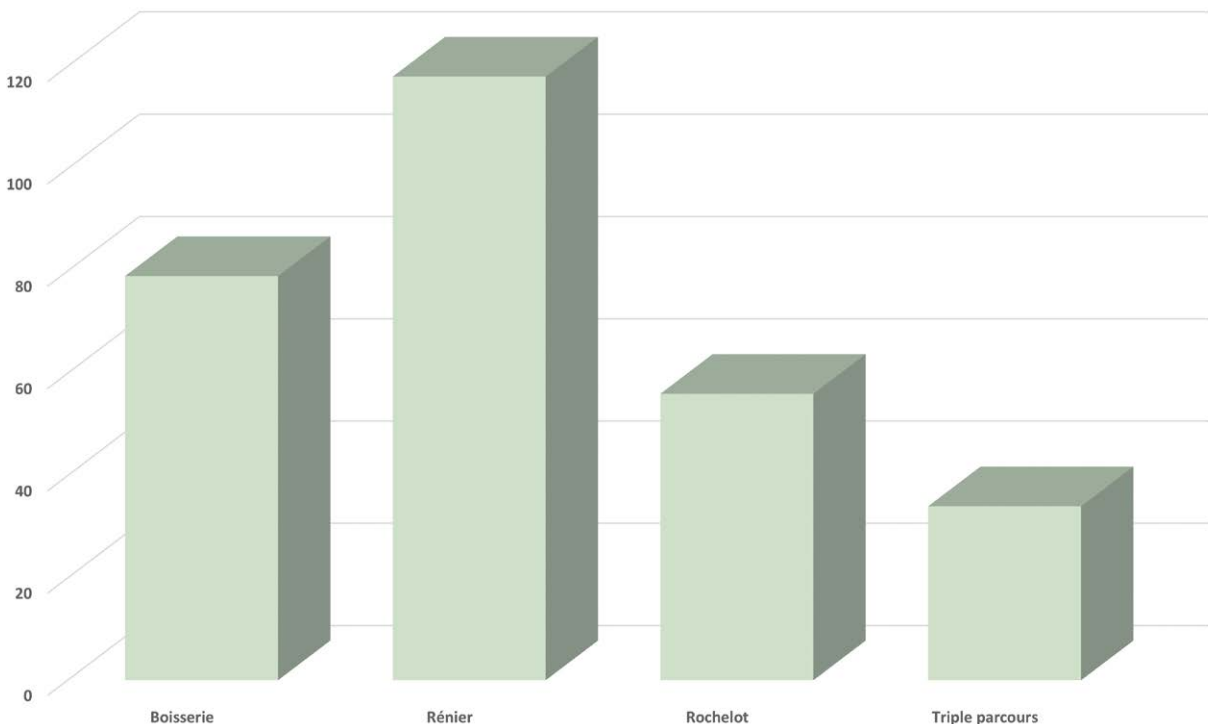
Ces fluctuations de délivrances suivent logiquement celles des cartes interfédérales auxquelles elles sont liées puisque seules 51 options seules sont délivrées indépendamment en 2025 pour compléter une carte majeure.

Timbre Halieutique	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
Quantité	5 719	5 842	5 605	5 451	5 543	+ 1,69%

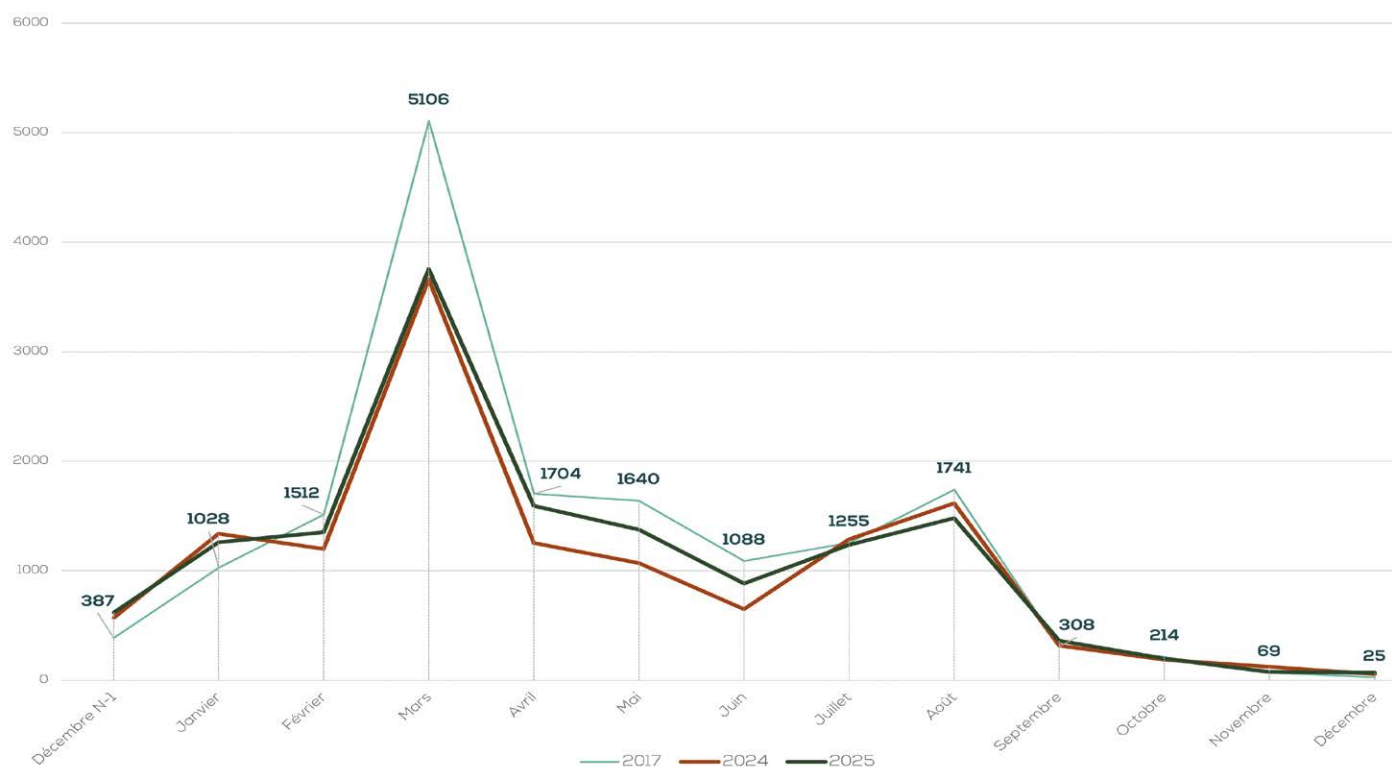
### Graphique de la répartition des ventes 2025 (hors options)



### Graphique de la répartition des options 2025



## Graphique de la répartition mensuelle des produits pêche délivrés en 2017, 2024 et 2025



\*Les chiffres inscrits sur le graphique sont ceux de 2017.

Cette représentation illustre, d'une part parfaitement les spécificités de notre département :

- la majorité des délivrances des produits pêche est réalisée au moment de l'ouverture des cours d'eau de 1ère catégorie ;
- avril et mai constituent également 2 mois importants en liaison avec l'ouverture de la pêche des carnassiers ;
- La vente des cartes rebondit en juillet-août avec la délivrance des produits saisonniers.

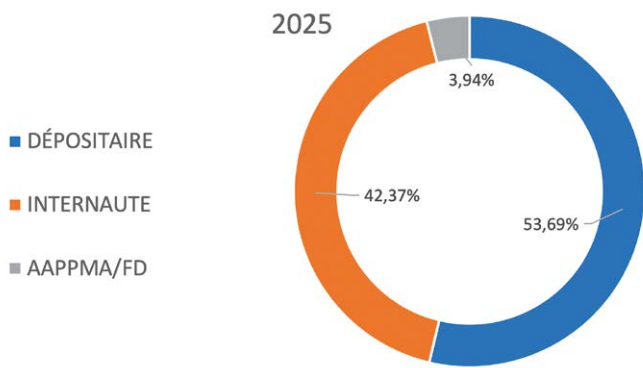
Cependant, une comparaison pluriannuelle met également en évidence des évolutions dans cette répartition au fil des années (les années 2020 et 2021 sont exclues de l'analyse en raison de l'influence de la pandémie) :

- Excepté un artefact observé en décembre 2018, la délivrance des produits pêche s'améliore d'année en année en début de saison (décembre N-1, janvier, février), et 2025 confirme cette tendance ;
- La période de mars à juin montre une baisse progressive du nombre de produits délivrés chaque mois d'année en année, avec une diminution particulièrement marquée pour le mois de mars. Toutefois, en 2025, ces quatre mois affichent de meilleurs résultats qu'en 2024 ;
- Les délivrances de juillet à décembre peuvent être considérées comme globalement stables d'une année sur l'autre, même si une inflexion notable a été observée en août 2025 par rapport à 2024.

## Répartition par canaux de distribution

Point de distribution	2021	2022	2023	2024	2025
DÉPOSITAIRE	55,66%	56,27%	56,48%	54,32%	53,69%
INTERNAUTE	40,35%	39,48%	39,39%	41,29%	42,37%
AAPPMA/FD	3,99%	4,25%	4,13%	4,40%	3,94%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Tableau de répartition des cartes et options par canaux de distribution entre 2021 et 2025



Côté internautes, la progression se poursuit avec 42,37% des cartes délivrées en ligne contre 41,29% en 2024. Cette hausse confirme la dynamique engagée l'an dernier et traduit l'ancrage croissant du numérique dans les habitudes d'achat.

Concernant les AAPPMA et la Fédération, leur part s'établit à 3,94% contre 4,40% en 2024. Après la légère progression observée l'an dernier, cette porte d'entrée retrouve un niveau proche des années précédentes et demeure marginale dans la répartition globale.

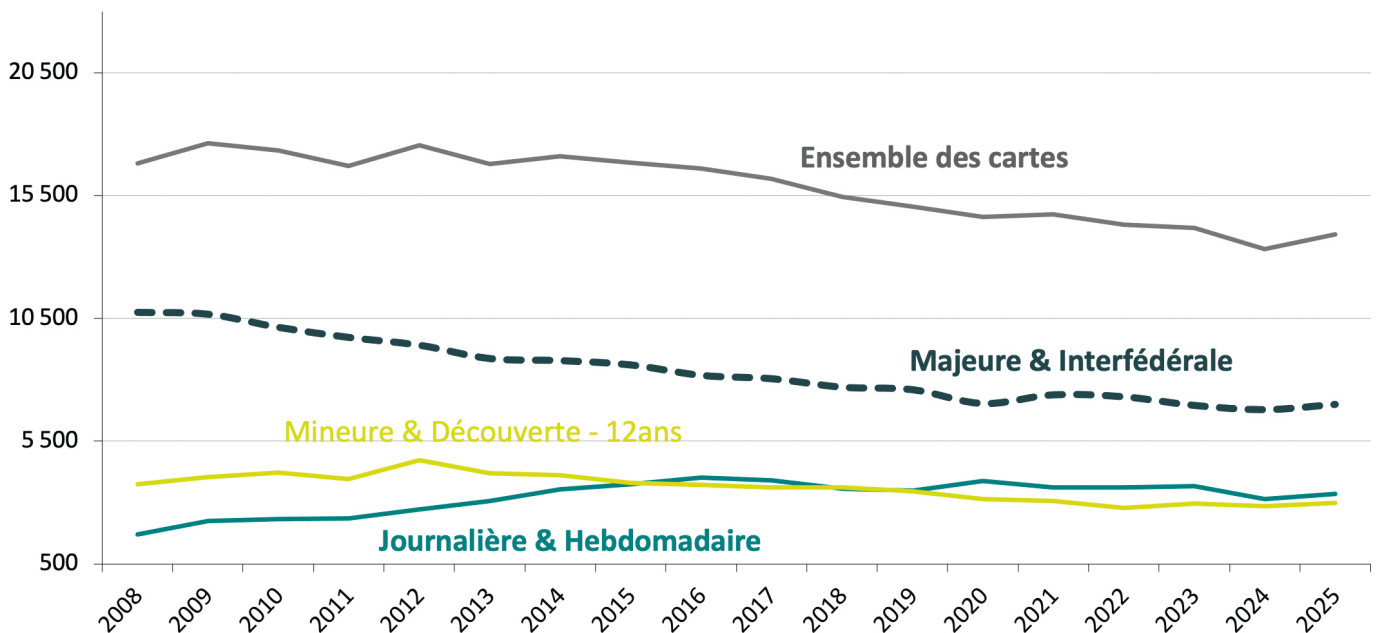
Les dépositaires restent majoritaires (53,69%), mais l'écart avec le canal numérique continue de se réduire. Les internautes atteignent leur niveau le plus élevé depuis 2021, confirmant que la digitalisation constitue une tendance structurelle. Les AAPPMA et la Fédération conservent un rôle complémentaire, stable mais limité en volume.

L'année 2025 confirme ainsi la progression continue du numérique au détriment progressif du réseau physique traditionnel, sans toutefois remettre en cause, à ce stade, la prédominance des dépositaires.

La délivrance des cartes de pêche en 2025 en Haute-Vienne a été assurée par un réseau de 110 dépositaires, 16 dépositaires AAPPMA (dont la Fédération) et le site « [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr) » directement.

Après le recul observé en 2024, la part des dépositaires poursuit sa diminution en 2025 pour atteindre 53,69%, contre 54,32% en 2024. Cette baisse confirme une tendance progressive à l'érosion de la distribution physique traditionnelle.

## Graphique de l'évolution des délivrances de produits pêche depuis 2008



L'année 2025 marque donc un rebond global après une année 2024 particulièrement basse. La progression concerne toutes les catégories de cartes de pêche (annuelles, saisonnières, etc.).

Ce rebond apparaît ainsi transversal et non concentré sur une seule catégorie, ce qui renforce sa portée.

Même si la tendance longue depuis 2008 demeure orientée à la baisse, l'exercice 2025 montre qu'une dynamique positive reste possible. L'enjeu stratégique demeure désormais de transformer ce rebond ponctuel en stabilisation durable, voire en inversion progressive de la tendance.

L'objectif de cette stabilisation ou de cette inversion nécessitera encore et toujours le maintien et le renforcement d'une politique ambitieuse axée autour de nos trois missions principales (protection du milieu aquatique, développement du loisir pêche, éducation à l'environnement...) afin de continuer à proposer à nos adhérents l'offre de pêche la plus attractive et la plus exhaustive possible.

## Carte complète, où va l'argent ?

### En 2025, le prix des cartes de pêche a évolué :

Produits pêche	2024	2025
Carte interfédérale Personne majeure CHI	110€	112€
Carte Personne majeure – Offre d'automne	42,5€	43€
Carte Personne majeure	85€	86€
Carte promotionnelle Découverte Femme	40€	41€
Carte Personne mineure	25€	26€
Carte promotionnelle Découverte -12 ans	7€	7€
Carte promotionnelle Hebdomadaire	35€	36€
Carte Journalière	15€	15€

Dans cette situation, ce sont les cotisations des différentes structures de la pêche associative, composant les tarifs des produits pêche, qui sont impactées. Aussi, par exemple, sur une carte « personne majeure interfédérale » où le prix global a augmenté de 2€ (110 => 112€), les augmentations concernaient :

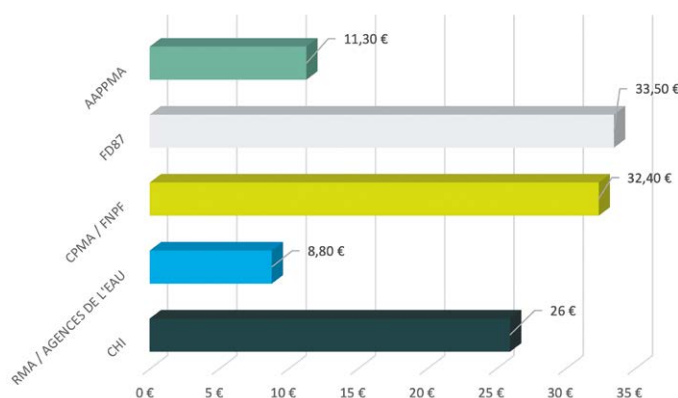
- ▶ La cotisation nationale (FNPF) : + 1 €
- ▶ La cotisation « Club Halieutique Interdépartemental » : +1 €

Pour rappel :

- ▶ La cotisation pour les milieux aquatiques (CPMA) est la contrepartie financière revenant à la FNPF.
- ▶ La redevance pour la protection du milieu aquatique (RMA) est versée à l'Agence de l'Eau.
- ▶ La cotisation halieutique interdépartementale (CHI) est versée au Club Halieutique.

Enfin, la mise en place en 2023 des cinq nouvelles options spécifiques (le carnadrome, le carpodrome et l'option globale) a permis de contribuer en 2025 également au fonctionnement de ces parcours spécifiques (baux, empoissonnement, entretien, vidanges, ...)

### Répartition des cotisations dans le cas d'une carte personne majeure interfédérale 2025



## Conclusion et perspectives

Notre Fédération tire sa raison d'être de son réseau d'adhérents.

La stabilisation du nombre de cartes de pêche, en particulier les cartes annuelles (majeures et interfédérales), demeure un objectif prioritaire. L'évolution des effectifs est une préoccupation constante et l'équipe fédérale mise sur l'efficacité des actions engagées, bien qu'elles ne produisent des résultats visibles et mesurables qu'à moyen terme.

Plusieurs leviers peuvent être mobilisés pour améliorer cette dynamique :

- ▶ **Renforcement de la communication** auprès du grand public en exploitant l'ensemble des canaux disponibles. La FD87 poursuit ses efforts pour accroître la visibilité de ses actions et assurer une présence forte et continue à tous les niveaux.
- ▶ **Application des mesures du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche**, afin de structurer et dynamiser l'offre de pêche.
- ▶ **Diversification et enrichissement de l'offre de pêche** pour nos adhérents, notamment par la création de parcours spécialisés adaptés aux attentes des pratiquants.

## Bilan annuel des AAPPMA

À ce jour, aucun problème majeur n'a été constaté dans les bilans annuels d'activités et financiers des AAPPMA reçus.

Il appartient à chaque AAPPMA de fournir des documents aussi précis et rigoureux que possible. En effet, ces bilans permettent à la Fédération de recenser l'ensemble des actions menées au cours de l'année écoulée et de mettre en valeur les principales réalisations.

En cas de difficulté dans l'élaboration de ces documents essentiels, un administrateur fédéral est disponible pour apporter une assistance ou formation, en complément du soutien de l'équipe fédérale.

Pour rappel, les bilans d'activités doivent être transmis à la Fédération au plus tard le 31 mars.

- ▶ **Développement des actions de sensibilisation auprès du jeune public.** Après l'installation, en 2023, d'un parcours dédié aux jeunes pêcheurs à Bonnac-la-Côte, la Fédération répondra aux demandes croissantes d'animations destinées aux enfants et adolescents.
- ▶ **Poursuite des travaux de protection et de restauration du milieu aquatique** en Haute-Vienne, afin de garantir la pérennité des habitats et des ressources halieutiques.
- ▶ **Une réflexion active est actuellement menée au niveau national** pour la mise en place dès 2027 du renouvellement automatique chaque année des cartes de pêche, ce qui peut laisser entrevoir une perspective de stabilité des effectifs et des recettes.

La Fédération s'engage à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour renforcer l'attractivité du loisir pêche, fidéliser les pratiquants actuels et séduire de nouveaux pêcheurs.

La réussite de cet objectif repose sur un réseau actif et dynamique d'AAPPMA à l'échelle départementale.

## Bilan financier de la Fédération au 31 décembre 2025

### Compte de résultat au 31 décembre 2025

L'exercice 2025 fait apparaître un résultat excédentaire de 7 097,68€.

Ce résultat est proche de l'objectif défini à travers le budget prévisionnel validé en Assemblée Générale d'avril 2025 (prévision d'un déficit de -8k€).

Dans le détail, observons les variations des charges entre l'exercice 2025 et l'exercice 2024 ainsi que les mêmes variations entre l'exercice 2025 et le prévisionnel.

	Charges		
	2024	2025	2025
	(Réalisé)	(Prévisionnel)	(Réalisé)
Achats de matières premières	84 573€	61 134€	60 946€
Autres achats et charges externes	257 220€	295 117€	278 151€
Impôts et taxes	11 883€	9 101€	11 993€
Personnel et charges	347 534€	356 599€	372 256€
Dotations aux amortissements	85 579€	83 843€	85 588€
Dotations aux provisions	-€	-€	-€
Autres charges	63 495€	68 590€	52 133€
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>850 283€</b>	<b>874 383€</b>	<b>861 066€</b>
Charges financières	3 800€	3 500€	4 280€
Charges exceptionnelles	2 841€	-€	2 777€
Impôts sur les bénéficiaires	4 804€	2 000€	3 316€
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>861 729€</b>	<b>879 883€</b>	<b>871 439€</b>

## Comparaison « 2025 » par rapport à « 2024 »

Le total des charges connaît une augmentation modérée de 1,1 %, passant de 861 729 € en 2024 à 871 439 € en 2025.

Cette évolution résulte de variations contrastées selon les postes de charges :

- ▶ **Achats de matières premières** : Une baisse de 27,9 % (de 84 573 € à 60 946 €). Cette diminution traduit un soutien piscicole plus faible que l'année précédente en lien avec les besoins et les disponibilités budgétaires.
- ▶ **Autres achats et charges externes** : Une hausse de 8,1 % (de 257 220 € à 278 151 €). Cette augmentation est en lien direct avec les actions réalisées et notamment l'impression du supplément Haute-Vienne (30 000 ex) et la progression des coûts de fonctionnement général (prestations de services, entretien, frais liés aux activités et aux autres actions menées).
- ▶ **Impôts et taxes** : Une légère hausse de 0,9 % (de 11 883 € à 11 993 €), traduisant une relative stabilité de ce poste de dépense.
- ▶ **Personnel et charges** : Une augmentation de 7,1 % (de 347 534 € à 372 256 €). Cette évolution reflète l'évolution de la masse salariale avec l'arrivée d'un nouvel animateur en début d'année et d'une nouvelle alternante (en fin d'année) au sein du service technique et développement.
- ▶ **Dotations aux amortissements** : Une stabilité des dotations (de 85 579 € à 85 588 €), les nouveaux investissements réalisés en 2025 compensant l'extinction progressive de l'amortissement d'immobilisations plus anciennes.
- ▶ **Dotations aux provisions** : Aucun montant enregistré en 2024 comme en 2025, aucune nouvelle provision n'ayant été constituée.

- ▶ **Autres charges** : Une baisse marquée de 17,9 % (de 63 495 € à 52 133 €), principalement liée à une moindre mobilisation du dispositif « Fonds Action » par les AAPPMA au cours de l'année 2025.
- ▶ **Charges financières** : Une augmentation de 12,6 % (de 3 800 € à 4 280 €), traduisant une légère hausse des frais financiers supportés par la structure.
- ▶ **Charges exceptionnelles** : Une légère baisse de 2,3 % (de 2 841 € à 2 777 €), traduisant un niveau globalement stable de charges exceptionnelles sur l'exercice.
- ▶ **Impôts sur les bénéficiaires** : Une diminution de 31 % (de 4 804 € à 3 316 €), cohérente avec un résultat imposable légèrement inférieur.

## Comparaison « 2025 » par rapport au prévisionnel validé en Assemblée Générale

Les charges réelles s'élèvent à 871 439 €, soit un différentiel de 8 444 € (-0,96 %) par rapport aux 879 883 € prévus au budget prévisionnel.

Cette variation résulte de plusieurs évolutions :

- ▶ **Achats de matières premières** : On constate une exécution du budget très proche des prévisions.
- ▶ **Autres achats et charges externes** : Différentiel de 16 966 € (-5,7 %), s'expliquant majoritairement par la non-réalisation du projet de mise à l'eau sur le barrage du Palais-sur-Vienne.



- ▶ **Impôts et taxes, Personnel et charges** : Les variations observées ici sont principalement dues aux évolutions de la masse salariale en cours d'année et donc des taxes et charges associées.
- ▶ **Dotations aux amortissements** : Dépassement de 1 745€ (+2,08%), reflétant un niveau d'investissement légèrement supérieur à celui anticipé, notamment par l'acquisition du nouveau bateau par effet d'opportunité.
- ▶ **Autres charges** : Économie significative de 16 457€ (-24%), due à la non-réalisation ou à la réduction de certaines actions ou dépenses initialement prévues.
- ▶ **Charges financières** : Dépassement de 780€ (+22,3%) par rapport au prévisionnel, traduisant une augmentation des frais financiers par rapport à l'estimation initiale.
- ▶ **Charges exceptionnelles** : Par nature, les charges exceptionnelles ne peuvent être anticipées ; 2 777€ ont été enregistrés en 2025 alors qu'aucun montant n'était prévu au budget.
- ▶ **Impôts sur les bénéfices** : Dépassement de 1 316€ lié à un niveau de résultat imposable supérieur aux hypothèses retenues lors de l'établissement du budget.

D'une manière synthétique, il peut être relevé que :

- ▶ **Par rapport à 2024**, les charges augmentent légèrement (+1,1%), principalement sous l'effet de la progression des charges de personnel et des charges externes, malgré une baisse significative des achats de matières premières.
- ▶ **Par rapport au budget prévisionnel 2025**, les charges sont légèrement inférieures (-0,96%), traduisant une gestion globalement maîtrisée du budget, malgré quelques dépassements sur les charges de personnel et les impôts.

Dans l'ensemble, l'exercice 2025 présente un niveau de charges globalement conforme aux prévisions budgétaires, avec un écart inférieur à 1%. Les écarts observés entre les différents postes s'équilibrent globalement, ce qui témoigne d'un suivi budgétaire rigoureux et d'une bonne maîtrise des dépenses.

	Produits		
	2024 (Réalisé)	2025 (Prévisionnel)	2025 (Réalisé)
Production vendue	10 575€	16 625€	23 900€
Subventions d'exploitation	307 157€	364 661€	362 329€
Autres produits de gestion	421 697€	449 230€	461 961€
Reprises & Transfert de charges	6 144€	0€	10 000€
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>745 573€</b>	<b>830 516€</b>	<b>858 190€</b>
Produits financiers	24 473€	17 000€	17 241€
Produits exceptionnels	19 671€	23 738€	3 106€
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>789 717€</b>	<b>871 254€</b>	<b>878 537€</b>

## Comparaison « 2025 » par rapport à « 2024 »

Le total des produits connaît une augmentation notable de 11,3%, passant de 789 717€ en 2024 à 878 537€ en 2025, soit une progression de 88 820€.

Cette évolution s'explique par plusieurs variations significatives selon les catégories de produits :

- ▶ **Production vendue** : Une forte progression de 126% (de 10 575€ à 23 900€). Cette augmentation traduit un niveau d'activité plus important dans les prestations facturées, notamment les opérations de pêche d'inventaire et de sauvetage réalisées par la Fédération.

- ▶ **Subventions d'exploitation** : Une hausse de 18,0% (de 307 157€ à 362 329€). Cette progression est à mettre en relation avec la hausse des actions réalisées par la Fédération et soutenues par nos partenaires institutionnels **mais aussi surtout par le reclassement des quote-part des subventions d'investissement**, auparavant comptabilisées en produits exceptionnels, désormais enregistrées en produits d'exploitation, ce qui modifie la répartition des produits entre ces catégories.
- ▶ **Autres produits de gestion** : Une augmentation de 9,5% (de 421 697€ à 461 961€). Cette évolution peut s'expliquer notamment par la progression des produits issus des cartes de pêche et options, mais aussi des revenus découlant du nombre croissant d'animations « pêche et milieux » réalisées.

- ▶ **Reprises et transferts de charges** : Une hausse significative, passant de 6 144€ à 10 000€ (+62,8%). Cela traduit principalement la reprise de charges précédemment comptabilisées dans le cadre d'un litige.
- ▶ **Produits financiers** : Une baisse de 29,6% (de 24 473€ à 17 241€). Cette diminution s'explique par un rendement moindre des placements financiers et par des conditions de taux moins favorables.
- ▶ **Produits exceptionnels** : Une forte baisse (de 19 671€ à 3 106€), principalement liée à l'application du nouveau plan comptable associatif. Certaines opérations auparavant comptabilisées en produits exceptionnels, notamment la quote-part des subventions d'investissement, sont désormais enregistrées en produits d'exploitation, ce qui modifie la répartition des produits entre ces catégories.

## Comparaison « 2025 » par rapport au prévisionnel validé

Les produits réels s'élèvent à **878 537€**, soit un excédent de **7 283€** (+0.84%) par rapport aux **871 254€** prévus au budget prévisionnel.

Cette variation résulte de plusieurs écarts :

- ▶ **Production vendue** : Très forte hausse par rapport aux prévisions (+7 275€, soit +43,8%), principalement en raison d'une prévision prudente et de sollicitations pour des pêches d'inventaire et de sauvetage plus importantes qu'envisagées.

- ▶ **Subventions d'exploitation** : Niveau légèrement inférieur aux prévisions de 2 332€ (-0,6%). Cet écart peut s'expliquer principalement par la non-réalisation de la mise à l'eau du Palais-sur-Vienne, qui aurait été soutenue financièrement par nos partenaires institutionnels compensé par le reclassement des quote-part des subventions d'investissement, auparavant comptabilisées en produits exceptionnels, désormais enregistrées en produits d'exploitation, ce qui modifie la répartition des produits entre ces catégories.
- ▶ **Autres produits de gestion** : Dépassement de 12 731€ (+2,8%), résultant de produits de cotisations et d'inscriptions aux animations « pêche et milieux » supérieurs aux prévisions.
- ▶ **Reprises et transferts de charges** : Alors qu'aucun montant n'était prévu, les 10 000€ résultent de la reprise d'une provision antérieure liée à un litige désormais résolu.
- ▶ **Produits exceptionnels** : Inférieurs aux prévisions de 20 632€ (-86,9%). Cette différence s'explique principalement par l'application du nouveau plan comptable associatif, certaines opérations étant désormais comptabilisées en produits d'exploitation.

D'une manière synthétique, il peut être ainsi relevé que :

- ▶ **Par rapport à 2024**, les produits enregistrent, comme envisagé, une progression importante (+11,3%), portée principalement par l'augmentation de la production vendue, des subventions d'exploitation et des autres produits de gestion.
- ▶ **Par rapport au budget prévisionnel 2025**, les produits sont légèrement supérieurs aux prévisions (+0.8%), notamment grâce à une activité (prestations et cotisations) plus importante que prévu. **La prévision avait été réalisée avec prudence.**

	Résultats		
	2024 (Réalisé)	2025 (Prévisionnel)	2025 (Réalisé)
Résultat d'exploitation	- 104 710€	-43 867€	- 2 877€
Résultat courant	-84 037€	-30 367€	10 084€
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-72 011€</b>	<b>-8 629€</b>	<b>7 098€</b>

Une amélioration du résultat nettement supérieure aux prévisions :

- ▶ **Le résultat d'exploitation s'est nettement amélioré**, passant de -104 710€ en 2024 à -2 877€ en 2025, soit une amélioration de 101 833€. Le déficit d'exploitation est aussi très largement inférieur à celui anticipé au budget (-43 867€).

- ▶ **Le résultat courant devient positif**, atteignant 10 084€, contre -84 037€ en 2024, soit une amélioration de 94 121€. Ce niveau est nettement supérieur aux prévisions, qui anticipaient encore une perte de -30 367€.
- ▶ **Le déficit de 2024 se transforme en excédent**, avec un résultat final de 7 098€, soit une amélioration de 79 109€ par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat est sensiblement meilleur que le prévisionnel, qui anticipait encore un déficit de -8 629€.



## Conclusion

Après un exercice 2024 marqué par un résultat négatif, fruit d'une volonté politique de l'équipe fédérale de déthésauriser, **l'année 2025 se conclue par un retour de situation financière positive comme envisagé au prévisionnel**. Malgré les variations observées entre certains postes de produits et de charges, **la gestion financière demeure tout à fait conforme aux orientations budgétaires**, confirmant la capacité de la Fédération à **piloter ses ressources et ses dépenses de manière prudente et maîtrisée**.

## Bilan actif/passif au 31 décembre 2025

Le bilan de l'année 2025 s'équilibre à 2 135 657€ (réduction de ~20k€ par rapport à 2024)

- ▶ A l'actif : Nous enregistrons une baisse de l'actif immobilisé (~-33k€) et une hausse légère de l'actif circulant (~13k€) provoqué notamment par une nouvelle hausse des créances (~41k€) et une baisse de nos disponibilités (~-28k€).

**Il convient de constater que la structure a à nouveau autofinancé en 2025 un volume conséquent d'investissements, mais que le niveau des disponibilités (trésorerie) demeure toujours bien sécurisé.**

- ▶ Au passif : Nous avons enregistré une hausse de nos capitaux propres de ~20k€ (majoritairement dû aux subventions d'investissement) et une nouvelle réduction totale de 30k€ de nos dettes (emprunts, factures fournisseurs parvenues tardivement ou non parvenues, ...).

**Avec un montant de capital d'emprunt bancaire de 292k€ restant à rembourser au 31/12/2025, la Fédération se désendette toujours progressivement et régulièrement.**

## Conclusion et perspectives

Le résultat financier 2025 est conforme au prévisionnel établi et annoncé début 2025 en Assemblée Générale.

Notre Fédération poursuit sa modernisation et sa marche en avant entamée depuis plusieurs années. Elle continue à se doter d'outils de pilotage de son activité performants. L'équipe des salariés de la Fédération a ainsi pu maîtriser efficacement l'activité de ses flux financiers tout au long de l'année.

La solidité financière est toujours satisfaisante, ce qui permet de mener des projets importants en s'appuyant sur les ressources accumulées par le passé. Cette situation financière équilibrée et sécurisée est fondamentale, notamment pour absorber au quotidien les décalages dans le temps qui existent entre le décaissement des actions menées et l'encaissement des subventions ou financements concernant ces actions.

Pour l'avenir, l'équipe fédérale maintiendra sa vigilance face aux évolutions de son environnement économique global.

Il demeure essentiel que notre Fédération continue de viser l'équilibre budgétaire afin d'assurer la pérennité de ses activités. Pour cela, un plan d'actions global est mis en place, en cohérence avec ses missions principales : développement du loisir pêche, protection des milieux aquatiques et formation des jeunes. Cet objectif nécessitera une définition claire des priorités et une gestion rigoureuse des dépenses (empoissonnement raisonné, planification des projets, etc.).

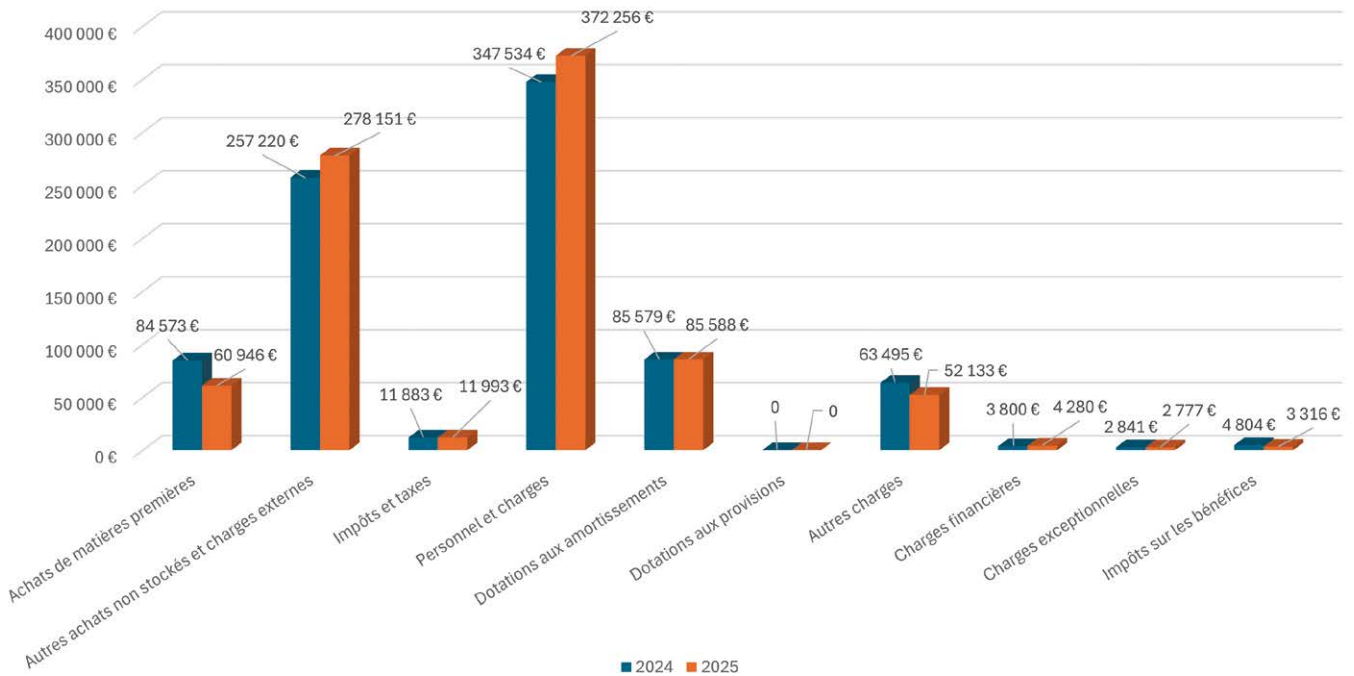
Par ailleurs, la diversification de nos ressources apparaît comme un levier stratégique pour atteindre nos objectifs. Cela passe par la recherche de nouveaux partenaires économiques, le développement ou l'actualisation de l'offre de pêche ou encore par un renforcement de notre capacité à répondre à la demande croissante en animations pour les jeunes.

Ce n'est qu'en adoptant cette approche que notre Fédération pourra pleinement remplir ses missions et répondre aux attentes de son réseau d'AAPPMA ainsi qu'à celles de l'ensemble de ses adhérents.

## Compte de résultat au 31 décembre 2025 (charges et produits)

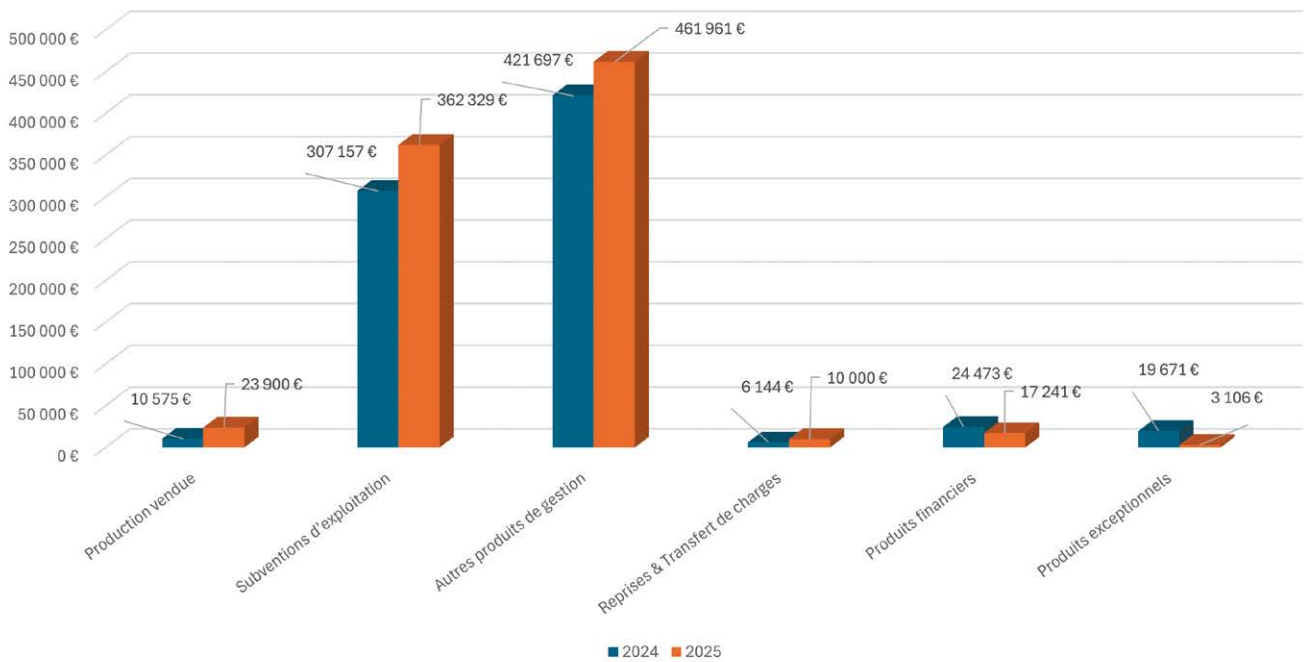
### Charges 2025 :

Répartition des charges et comparaison 2024-2025



### Produits 2025 :

Répartition des produits et comparaison 2024-2025





**HOICHE**

EXPERTISE COMPTABLE  
AUDIT & CONSEIL

# FEDERATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Comptes annuels clos au  
31/12/2025

-  
31 rue Jules Noël  
87000 LIMOGES

**EXTRAIT  
DES DOCUMENTS FINANCIERS**  
*(avec mise en page optimisée)*

**EXERCICE 2025**

---

15 rue des Coopérateurs - 87004 LIMOGES

Tél. : 05 55 77 68 26

E-mail : [limoges@hoche.com](mailto:limoges@hoche.com)

[www.hoche.com](http://www.hoche.com)

## Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **FEDERATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>2 135 657</b>	euros
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>23 900</b>	euros
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>7 098</b>	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à LIMOGES  
Le 04/03/2026

Stéphane RIFFAUD  
Expert comptable associé

## Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	42 496	42 496		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	563 528	39 119	524 408	519 710
	Constructions	1 045 229	562 388	482 840	519 263
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	162 369	120 808	41 561	47 170
	Autres immobilisations corporelles	295 437	238 614	56 823	51 054
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				1 052
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)</b>					
Participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>Total de l'actif immobilisé (III)</b>		<b>2 109 058</b>	<b>1 003 425</b>	<b>1 105 633</b>	<b>1 138 249</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				743
	<b>CREANCES (2)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	12 250		12 250	12 347
	Autres créances	275 770		275 770	219 931
Charges constatées d'avance	10 504		10 504	24 713	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>Valeurs mobilières de placement</b>					
<b>Instruments financiers et jetons détenus</b>					
Disponibilités	731 500		731 500	759 996	
<b>Total de l'actif circulant (IV)</b>		<b>1 030 025</b>		<b>1 030 025</b>	<b>1 017 729</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)</b>		<b>3 139 083</b>	<b>1 003 425</b>	<b>2 135 657</b>	<b>2 155 978</b>

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an



## Bilan Passif

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel		1 487 903	1 559 914
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	<b>RESERVES</b>			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
<b>Résultat de l'exercice</b>		7 098	(72 011)	
Subventions d'investissement		179 437	166 706	
Provisions réglementées				
<b>Total des capitaux propres</b>			<b>1 674 438</b>	<b>1 654 608</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
<b>Total des autres fonds propres</b>				
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques			10 000
	Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>				<b>10 000</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		292 628	313 773
	Emprunts et dettes financières divers (2)			
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		24 429	32 661
	Dettes fiscales et sociales		62 970	54 499
<b>DETTES DIVERSES</b>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			7 098	
Autres dettes		78 443	73 838	
Produits constatés d'avance (1)		2 750	9 500	
<b>Total des dettes</b>			<b>461 220</b>	<b>491 370</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif				
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>2 135 657</b>	<b>2 155 978</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			7 097,68	(72 010,98)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			190 606	199 409
(2) Dont emprunts participatifs				

## Compte de Résultat

1/2

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	23 900		23 900	10 575
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>23 900</b>		<b>23 900</b>	<b>10 575</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			362 329	307 157
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			10 000	6 144
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			461 961	421 697
<b>Total des produits d'exploitation</b>				<b>858 190</b>	<b>745 573</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			60 946	84 573
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (1)			278 151	257 220
	Impôts, taxes et versements assimilés			11 993	11 883
	Salaires			282 033	260 868
	Cotisations sociales			90 223	86 666
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			85 588	85 579
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			52 133	63 495	
<b>Total des charges d'exploitation</b>				<b>861 066</b>	<b>850 283</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(2 877)</b>	<b>(104 710)</b>
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

## Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(2 877)</b>	<b>(104 710)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation (2)		17 241	24 473
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
<b>Total des produits financiers</b>			<b>17 241</b>	<b>24 473</b>
<b>CHARGES FINANCIERS</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)		4 280	3 800
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
<b>Total des charges financières</b>			<b>4 280</b>	<b>3 800</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>12 961</b>	<b>20 673</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>			<b>10 084</b>	<b>(84 037)</b>
	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>3 106</b>	<b>19 671</b>
	<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>2 777</b>	<b>2 841</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>329</b>	<b>16 830</b>
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			3 316	4 804
<b>Total des produits</b>			<b>878 537</b>	<b>789 718</b>
<b>Total des charges</b>			<b>871 439</b>	<b>861 729</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>7 098</b>	<b>(72 011)</b>
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

## Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
<b>TOTAL III - Actif Immobilisé NET</b>	<b>1 105 633</b>	51,77	<b>1 138 249</b>	52,80	<b>(32 616)</b>	-2,87
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>						
LOGICIELS ET BREVETS	42 496	1,99	42 496	1,97		
AMORTIS. LOGICIELS ET BREVETS	(42 496)	-1,99	(42 496)	-1,97		
<b>Terrains</b>	<b>524 408</b>	24,55	<b>519 710</b>	24,11	<b>4 698</b>	0,90
TERRAINS	470 759	22,04	470 759	21,84		
AGENCT. & AMÉNAGT. TERRAINS	92 769	4,34	80 372	3,73	12 398	15,43
AMORTIS. AGENCT. AMÉNAGT. DE TERR.	(39 119)	-1,83	(31 420)	-1,46	(7 699)	-24,50
<b>Constructions</b>	<b>482 840</b>	22,61	<b>519 263</b>	24,08	<b>(36 423)</b>	-7,01
BATIMENTS	957 135	44,82	957 135	44,39		
INSTALLATIONS GÉNÉRALES	88 094	4,12	88 094	4,09		
AMORTIS. CONSTRUCTIONS	(514 199)	-24,08	(482 077)	-22,36	(32 122)	-6,66
AMORTIS. AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	(48 189)	-2,26	(43 889)	-2,04	(4 300)	-9,80
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>41 561</b>	1,95	<b>47 170</b>	2,19	<b>(5 609)</b>	-11,89
INST. TECHN. MAT. OUT	162 369	7,60	152 029	7,05	10 340	6,80
AMORTIS. MATÉRIEL ET OUTILLAGE	(120 808)	-5,66	(104 859)	-4,86	(15 948)	-15,21
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>56 823</b>	2,66	<b>51 054</b>	2,37	<b>5 769</b>	11,30
INSTAL. GALES, AGENCT, AMÉNAGT. DIV.	6 270	0,29	6 270	0,29		
MATÉRIEL DE TRANSPORT	191 814	8,98	163 394	7,58	28 419	17,39
MATÉRIEL DE BUREAU	65 194	3,05	63 547	2,95	1 648	2,59
MOBILIER	32 159	1,51	31 597	1,47	562	1,78
AMORTIS. INSTAL. GALES, AGENCT. DIV	(1 856)	-0,09	(1 096)	-0,05	(760)	-69,35
AMORTIS. MATÉRIEL DE TRANSPORT	(150 706)	-7,06	(133 190)	-6,18	(17 516)	-13,15
AMORTIS. MATÉR. BUREAU ET INFORMAT.	(61 212)	-2,87	(56 970)	-2,64	(4 242)	-7,45
AMORTIS. MOBILIER	(24 840)	-1,16	(22 497)	-1,04	(2 343)	-10,41
<b>Immo corp en cours, avances et acptes</b>			<b>1 052</b>	0,05	<b>(1 052)</b>	-100,00
IMMOBILISAT. CORPORELLES EN COURS			1 052	0,05	(1 052)	-100,00
<b>TOTAL IV - Actif Circulant NET</b>	<b>1 030 025</b>	48,23	<b>1 017 729</b>	47,20	<b>12 295</b>	1,21
<b>Avances &amp; acomptes versés sur commandes</b>			<b>743</b>	0,03	<b>(743)</b>	-100,00
FOURNISSEURS - ACOMPTES S/COMMANDES			743	0,03	(743)	-100,00
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>12 250</b>	0,57	<b>12 347</b>	0,57	<b>(98)</b>	-0,79
CLIENTS	11 985	0,56	11 647	0,54	338	2,90
CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	264	0,01	700	0,03	(436)	-62,23
<b>Autres créances</b>	<b>275 770</b>	12,91	<b>219 931</b>	10,20	<b>55 840</b>	25,39
FOURNISSEURS	436	0,02			436	
PRODS DE GESTION A RECEVOIR	256 237	12,00	212 726	9,87	43 510	20,45
PDT A RECEVOIR SUBVENTION INVESTISS	19 097	0,89	7 204	0,33	11 893	165,09
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>10 504</b>	0,49	<b>24 713</b>	1,15	<b>(14 209)</b>	-57,49
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	10 504	0,49	24 713	1,15	(14 209)	-57,49
<b>Disponibilités</b>	<b>731 500</b>	34,25	<b>759 996</b>	35,25	<b>(28 496)</b>	-3,75
CAISSE D'EPARGNE N° 36690975	39 519	1,85	41 585	1,93	(2 066)	-4,97
CAISSE D'EPARGNE CSL ASSOCIAT 348 9	16 277	0,76	56 170	2,61	(39 893)	-71,02

## Détail de l'Actif

	01/01/2025		01/01/2024		Variations	
	31/12/2025	12 mois	31/12/2024	12 mois		%
CAISSE EPARGNE SALAIRES N°78563466		68	1 305	0,06	(1 237)	-94,77
SOCIETE GENERALE N+ 7269038 60		15 381	16 282	0,76	(901)	-5,53
CAISSE EPARGNE LIVRET		80 452	78 753	3,65	1 700	2,16
SOCIETE GENERALE COMPTE SUR LIVRET		219 554	215 049	9,97	4 505	2,09
COMPTES A TERME CE		350 000	350 000	16,23		
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À PAYER			230	0,01	(230)	-100,00
BANQUE - PRODUITS A RECEVOIR		9 542			9 542	
CAISSE		707	623	0,03	84	13,53
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>		<b>2 135 657</b>	<b>2 155 978</b>	100,00	<b>(20 321)</b>	<b>-0,94</b>

## Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>1 674 438</b>	78,40	<b>1 654 608</b>	76,75	<b>19 829</b>	1,20
<b>Capital Social ou individuel</b>	<b>1 487 903</b>	69,67	<b>1 559 914</b>	72,35	<b>(72 011)</b>	-4,62
PATRIMOINE INTÉGRÉ	1 487 903	69,67	1 559 914	72,35	(72 011)	-4,62
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>7 098</b>	0,33	<b>(72 011)</b>	-3,34	<b>79 109</b>	109,86
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>179 437</b>	8,40	<b>166 706</b>	7,73	<b>12 731</b>	7,64
SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	61 342	2,87	41 766	1,94	19 576	46,87
SUBV. AGRANDISSEMENT LOCAUX	155 000	7,26	155 000	7,19		
SUBV. DEFIBRILATEURS	1 000	0,05	1 000	0,05		
SUBV. STANDS FEDERAUX	3 377	0,16	3 377	0,16		
SUBV. MAT. PÊCHE ÉLECTRIQUE	19 523	0,91	19 523	0,91		
SUBV. BATEAU	5 000	0,23			5 000	
SUBV. PRIME CEE TRAVAUX	2 186	0,10	2 186	0,10		
SUBV. MATERIEL TECHNIQUE	19 621	0,92	14 790	0,69	4 831	32,67
SUBV. PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	3 420	0,16			3 420	
SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	(22 861)	-1,07	(18 643)	-0,86	(4 218)	-22,62
SUBV. INVTS AGRANDISSEMENT LOCAUX	(42 206)	-1,98	(34 026)	-1,58	(8 180)	-24,04
SUBV. DEFIBRILATEURS	(696)	-0,03	(496)	-0,02	(200)	-40,31
SUBV. STANDS FEDERAUX	(2 197)	-0,10	(1 522)	-0,07	(675)	-44,39
SUBV. MAT. PÊCHE INSCRITE AU CR	(14 509)	-0,68	(11 917)	-0,55	(2 592)	-21,75
SUBV. BATEAU	(431)	-0,02			(431)	
SUBV. PRIMES TRAVAUX CEE	(565)	-0,03	(455)	-0,02	(109)	-24,00
SUBV. MATERIELS TECHNIQUES	(7 152)	-0,33	(3 876)	-0,18	(3 276)	-84,51
SUBV. INSTALL PHOTOVOLTAIQUE	(415)	-0,02			(415)	
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>			<b>10 000</b>	0,46	<b>(10 000)</b>	-100,00
<b>Provisions pour risques</b>			<b>10 000</b>	0,46	<b>(10 000)</b>	-100,00
PROVISIONS POUR LITIGES			10 000	0,46	(10 000)	-100,00
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>461 220</b>	21,60	<b>491 370</b>	22,79	<b>(30 150)</b>	-6,14
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>292 628</b>	13,70	<b>313 773</b>	14,55	<b>(21 146)</b>	-6,74
INT. COURUS S/EMP. AUP. ETABL. CRÉDIT			715	0,03	(715)	-100,00
EMPRUNT SG 400 000 € - 07/2038	291 961	13,67	313 058	14,52	(21 097)	-6,74
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	667	0,03			667	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>24 429</b>	1,14	<b>32 661</b>	1,51	<b>(8 232)</b>	-25,20
FOURNISSEURS	9 616	0,45	19 259	0,89	(9 643)	-50,07
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	14 814	0,69	13 402	0,62	1 412	10,53
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>62 970</b>	2,95	<b>54 499</b>	2,53	<b>8 470</b>	15,54
DETTE PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	27 926	1,31	22 217	1,03	5 709	25,69
MSA	13 293	0,62	12 381	0,57	912	7,37
MUTUELLE ET PREVOYANCE	3 910	0,18	3 735	0,17	176	4,70
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	12 096	0,57	9 554	0,44	2 542	26,61
PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IR)	641	0,03	433	0,02	208	48,04
ETAT - IS	3 316	0,16	4 804	0,22	(1 488)	-30,97
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 788	0,08	1 376	0,06	412	29,94
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>			<b>7 098</b>	0,33	<b>(7 098)</b>	-100,00
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS - RG			7 098	0,33	(7 098)	-100,00
<b>Autres dettes</b>	<b>78 443</b>	3,67	<b>73 838</b>	3,42	<b>4 605</b>	6,24
D/C. INTERNET CARTES DE PÊCHE	3 927	0,18	1 639	0,08	2 288	139,60

## Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TIMBRES HALIEUTIQUES		962 0,05	820 0,04		142	17,32
TIMBRES PISCICOLES AGENCE DE L'EAU		71 613 3,35	69 297 3,21		2 316	3,34
AAPPMA - PART DES ASSOCIATIONS		1 941 0,09	2 082 0,10		(141)	-6,78
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>2 750</b> 0,13	<b>9 500</b> 0,44		<b>(6 750)</b>	-71,05
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		2 750 0,13	9 500 0,44		(6 750)	-71,05
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>		<b>2 135 657</b> 100,00	<b>2 155 978</b> 100,00		<b>(20 321)</b>	-0,94

## Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>858 190</b>	N/S	<b>745 573</b>	N/S	<b>112 616</b>	15,10
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>23 900</b>	100,00	<b>10 575</b>	100,00	<b>13 325</b>	126,00
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	<b>23 900</b>	100,00	<b>10 575</b>	100,00	<b>13 325</b>	126,00
PÊCHES ÉLECTRIQUES	23 550	98,54	7 875	74,47	15 675	199,05
GROUPEMENT LIMOGES ALEVINAGE			1 000	9,46	(1 000)	-100,00
GROUPEMENT LGES TRAVX PISCICOLES			1 000	9,46	(1 000)	-100,00
PRESTATIONS DE SERVICES	350	1,46	700	6,62	(350)	-50,00
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>23 900</b>	100,00	<b>10 575</b>	100,00	<b>13 325</b>	126,00
<b>Subventions</b>	<b>362 329</b>	N/S	<b>307 157</b>	N/S	<b>55 172</b>	17,96
SUBV. CLUB HALIEUTIQUE	39 937	167,10	39 937	377,65		
SUBV. FNPF AIDE À L'EMPLOI	140 000	585,77	140 000	N/S		
SUBV. FNPF TRAVAUX ET PRESTATIONS	10 399	43,51	7 502	70,94	2 897	38,62
FNPF SUBVENTIONS DIVERSES	28 700	120,08	18 411	174,10	10 289	55,89
SUBV. DIVERSES	19 933	83,40	10 618	100,40	9 316	87,74
SUBV. A. DE L'EAU. ACCORD CADRE	42 250	176,78	42 250	399,53		
SUBV. COLL. LOCALES	15 000	62,76	13 000	122,93	2 000	15,38
SUBV. ARP-NA - ACTIONS DIVERSES	38 556	161,32	29 440	278,39	9 116	30,96
SUBV. SYNDICAT LAC VASSIERE	2 000	8,37			2 000	
AIDES APPRENTIS	5 458	22,84	6 000	56,74	(542)	-9,03
QUOTE-PART DES SUBVENTIONS VIRÉES	20 095	84,08			20 095	
<b>Reprises sur amts, dépréciations et provisions</b>	<b>10 000</b>	41,84	<b>6 144</b>	58,10	<b>3 856</b>	62,75
REPRIS.S/PROVIS.RISQUES & CHARGES	10 000	41,84			10 000	
REPRIS.S/PROV.DÉPRÉC. CRÉANCES			63	0,60	(63)	-100,00
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION			5 661	53,54	(5 661)	-100,00
FRAIS ADMINISTRATIF			420	3,97	(420)	-100,00
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>461 961</b>	N/S	<b>421 697</b>	N/S	<b>40 264</b>	9,55
PRODUITS COTISATIONS FÉDÉRALES	312 903	N/S	302 035	N/S	10 868	3,60
PRODUITS CLUB HALIEUTIQUE	113 177	473,54	93 090	880,29	20 087	21,58
ABANDONS DE FRAIS PAR LES BENEVOLES	2 167	9,07	2 807	26,54	(640)	-22,80
DONS LEGS	26	0,11	560	5,30	(534)	-95,36
PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	80	0,34			80	N/S
PRODUITS P. V. ET PROCÉDURES	6 250	26,15	10 025	94,80	(3 775)	-37,66
PRESTATIONS ET DÉBOURS REFACTURÉS	12 990	54,35	7 524	71,15	5 465	72,63
REPAS REFACTURÉS	896	3,75	640	6,05	256	40,00
FRAIS ADMINISTRATIFS	405	1,69			405	
PRODUIT REVENTE PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	812	3,40			812	
ANIMATION ET INITIATION À LA PÊCHE	12 255	51,28	5 015	47,42	7 240	144,37
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>861 066</b>	N/S	<b>850 283</b>	N/S	<b>10 783</b>	1,27
<b>Achats de matières premières et autres appro.</b>	<b>60 946</b>	255,00	<b>84 573</b>	799,75	<b>(23 627)</b>	-27,94
ACHATS T.A.C.	30 687	128,40	31 536	298,21	(849)	-2,69
ACHATS CARPES	1 521	6,37	3 115	29,46	(1 594)	-51,17
ACHATS GARDONS	4 328	18,11	30 639	289,73	(26 311)	-85,88
ACHATS TANCHES			910	8,60	(910)	-100,00
ACHATS BROCHETS	23 221	97,16	17 108	161,78	6 112	35,73
ACHATS BLACK-BASS	258	1,08			258	
ACHATS BREMES			333	3,15	(333)	-100,00
ACHATS FOURN. CONS. PRODUITS ENTRET	932	3,90	932	8,81		-0,05

## Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>278 151</b>	N/S	<b>257 220</b>	N/S	<b>20 931</b>	8,14
SOUS TRAITANCE PRESTATIONS	15 613	65,33	5 501	52,02	10 112	183,80
EAU GAZ ELECTRICITÉ	4 386	18,35	6 049	57,20	(1 663)	-27,50
CARBURANTS VEHICULES	8 109	33,93	7 876	74,48	233	2,95
ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	4 910	20,55	5 505	52,06	(595)	-10,81
ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 211	25,99	5 193	49,11	1 017	19,59
FOURNITURES HABILLEMENT	895	3,75	6 958	65,79	(6 062)	-87,13
SOUS-TRAITANCE GÉNÉRALE	1 497	6,27	1 273	12,04	225	17,65
LOCATIONS IMMOBILIÈRES	369	1,54	360	3,40	9	2,47
BAUX DE PECHE	21 034	88,01	20 813	196,81	221	1,06
LOCATIONS MATÉRIEL DE BUREAU	2 304	9,64	2 342	22,14	(38)	-1,61
LOCATION ZEENDOC	2 363	9,89	2 415	22,84	(52)	-2,15
LOCATIONS DE MATÉRIEL TECHNIQUE	119	0,50	1 029	9,73	(910)	-88,43
LOCATIONS DE MATÉRIEL DE TRANSPORT	1 331	5,57	1 043	9,86	288	27,58
ENTRETIEN RÉPARATION BIENS IMMOB	9 042	37,83	9 664	91,39	(622)	-6,44
TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX	24 306	101,70	21 755	205,72	2 551	11,73
AUTRES TRAVAUX	2 608	10,91	9 503	89,86	(6 894)	-72,55
PECHE ELECTRIQUE	6 351	26,57	3 376	31,93	2 975	88,11
ENTRETIEN VEHICULE DE TRANSPORT	7 470	31,25	13 214	124,95	(5 744)	-43,47
ENTRETIEN MATÉRIEL	1 507	6,31	755	7,14	752	99,55
ASS. LOCAUX + RCP + DIVERS	6 892	28,84	6 137	58,03	755	12,31
ASSURANCES VÉHICULES	5 618	23,51	4 944	46,75	674	13,63
DOCUMENTATION GÉNÉRALE	259	1,08	895	8,46	(636)	-71,03
FORMATION DU PERSONNEL	208	0,87	1 383	13,07	(1 174)	-84,94
HONORAIRES AVOCATS	7 327	30,66	7 560	71,49	(233)	-3,09
HONORAIRES COMPTABLE	7 980	33,39	7 740	73,19	240	3,10
HONORAIRES DIVERS	409	1,71			409	
HONORAIRES COMMISSAIRE COMPTES	4 213	17,63	4 140	39,15	73	1,76
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	1 575	6,59	449	4,24	1 126	250,86
SALON PÊCHE EXPO	2 822	11,81	423	4,00	2 400	567,56
ECOLE DE PECHE	15 900	66,53	16 329	154,41	(429)	-2,62
PROMOTION PECHE EXCEPTIONNEL	1 859	7,78	1 965	18,58	(106)	-5,38
CADEAUX ET RÉCOMPENSES	2 164	9,06	5 781	54,67	(3 617)	-62,56
PUBLICATIONS ET DÉPLIANTS PÊCHE	31 162	130,38	15 300	144,68	15 862	103,67
PUBLICITÉS ET MÉDIAS	21 310	89,16	14 182	134,11	7 128	50,26
DIVERS (POURBOIRES, DONS)	1 018	4,26	1 767	16,71	(749)	-42,37
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	16 599	69,45	19 844	187,65	(3 245)	-16,35
MISSIONS FPPHTEV	12 132	50,76	7 083	66,98	5 050	71,30
RÉCEPTIONS	3 726	15,59	1 519	14,37	2 207	145,25
FRAIS POSTAUX	2 664	11,15	3 304	31,24	(640)	-19,37
FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION	3 182	13,32	2 889	27,32	293	10,15
SERVICES BANCAIRES	959	4,01	1 191	11,26	(232)	-19,49
COTISATIONS ORGANIS. PARTENAIRES	7 747	32,41	7 772	73,49	(25)	-0,32
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>11 993</b>	50,18	<b>11 883</b>	112,36	<b>111</b>	0,93
TAXE SUR LES SALAIRES	1 718	7,19	1 376	13,01	342	24,85
FORMATION	1 368	5,72	1 502	14,20	(134)	-8,92
TAXES FONCIÈRES	7 936	33,21	8 127	76,85	(191)	-2,35
CARTES GRISES	14	0,06			14	
TAXES DIVERSES	958	4,01	878	8,30	80	9,12
<b>Salaires</b>	<b>282 033</b>	N/S	<b>260 868</b>	N/S	<b>21 165</b>	8,11
REMUNERATIONS PERSONNEL	273 858	N/S	260 988	N/S	12 870	4,93
CONGÉS PAYÉS	5 709	23,89	(2 897)	-27,40	8 606	297,05
GRATIFICATIONS STAGIAIRES	2 466	10,32	2 777	26,26	(311)	-11,19
<b>Cotisations sociales</b>	<b>90 223</b>	377,50	<b>86 666</b>	819,53	<b>3 557</b>	4,10
COTISATIONS MSA	74 685	312,49	78 934	746,42	(4 249)	-5,38
MUTUELLE ET PREVOYANCE	12 996	54,37	10 587	100,11	2 409	22,75
CHARGES S/CONGES PAYES	2 542	10,64	(1 356)	-12,82	3 898	287,49

## Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
VARIATION PROVISION CHARGES S/ PRIMES			(1 500)	-14,18	1 500	100,00
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>85 588</b>	358,11	<b>85 579</b>	809,26	<b>9</b>	0,01
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCORPOREL.			255	2,42	(255)	-100,00
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPOREL.	85 588	358,11	85 323	806,84	265	0,31
<b>Autres charges</b>	<b>52 133</b>	218,13	<b>63 495</b>	600,43	<b>(11 362)</b>	-17,89
SUBVENTIONS ACCORDEES	23 669	99,03	39 256	371,22	(15 587)	-39,71
REDEVANCES DIVERS	11 532	48,25	7 723	73,03	3 809	49,32
FRAIS D'ASSEMBLEES, DE CONSEILS	16 908	70,75	16 488	155,91	420	2,55
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	24	0,10	28	0,26	(4)	-15,43
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(2 877)</b>	-12,04	<b>(104 710)</b>	-990,16	<b>101 833</b>	97,25
<b>Total des produits financiers</b>	<b>17 241</b>	72,14	<b>24 473</b>	231,43	<b>(7 233)</b>	-29,55
<b>Produits financiers de participations</b>	<b>17 241</b>	72,14	<b>24 473</b>	231,43	<b>(7 233)</b>	-29,55
PRODUITS FINANCIERS	17 241	72,14	24 473	231,43	(7 233)	-29,55
<b>Total des charges financières</b>	<b>4 280</b>	17,91	<b>3 800</b>	35,94	<b>479</b>	12,61
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>4 280</b>	17,91	<b>3 800</b>	35,94	<b>479</b>	12,61
INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET DETTES	3 553	14,87	3 800	35,94	(248)	-6,52
AUTRES CHARGES FINANCIERES	727	3,04			727	
<b>Résultat financier</b>	<b>12 961</b>	54,23	<b>20 673</b>	195,49	<b>(7 712)</b>	-37,30
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>10 084</b>	42,19	<b>(84 037)</b>	-794,67	<b>94 121</b>	112,00
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>3 106</b>	13,00	<b>19 671</b>	186,01	<b>(16 564)</b>	-84,21
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>3 106</b>	13,00	<b>19 671</b>	186,01	<b>(16 564)</b>	-84,21
PRODUITS DES EXERCICES ANTÉRIEURS	132	0,55	800	7,57	(668)	-83,51
PRODUIT DE CESSON IMMO CORPORELLES			40	0,38	(40)	-100,00
QUOTE-PART DES SUBVENTIONS VIRÉES			18 831	178,07	(18 831)	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	2 974	12,45			2 974	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 777</b>	11,62	<b>2 841</b>	26,87	<b>(64)</b>	-2,25
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 777</b>	11,62	<b>2 841</b>	26,87	<b>(64)</b>	-2,25
CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	2 179	9,12	841	7,95	1 338	159,12
VALEURS COMPT. ÉLÉMENTS ACTIF CÉDÉS			2 000	18,91	(2 000)	-100,00
DOT. AMORT. EXCE S/IMMOB CORPOREL.	598	2,50			598	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>329</b>	1,38	<b>16 830</b>	159,15	<b>(16 501)</b>	-98,04
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>3 316</b>	13,87	<b>4 804</b>	45,43	<b>(1 488)</b>	-30,97
IS	3 316	13,87	4 804	45,43	(1 488)	-30,97
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>7 098</b>	29,70	<b>(72 011)</b>	-680,95	<b>79 109</b>	109,86





tél : 05 55 06 34 77

31 rue Jules Noël - 87000 LIMOGES

@ : contact@federation-peche87.com



Rédaction et création : FDAAPPMA 87

Mise en page et impression : Andy BEVERLY / Alpha Numeriq'

Crédits photos : FDAAPPMA 87 / Anne-Cécile MONNIER



FÉDÉRATION HAUTE-VIENNE  
PÊCHE & PROTECTION  
MILIEU AQUATIQUE

